

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



RAPPORT ANNUEL 2017

Sur le prix et la qualité du
service de collecte et de gestion
des déchets



SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut

68700 ASPACH-MICHELBACH

Tél : 03 89 75 29 05

Courriel : contact@smtc68.fr



SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1. Introduction	3
2. Présentation générale	4
3. Organisation du Syndicat Mixte	6
4. Organisation des collectes	6
5. État des lieux des flux et des performances pour l'année 2017	14
6. Faits marquants de l'exercice 2017	15
7. Orientations pour l'avenir	16
II. INDICATEURS TECHNIQUES	17
1. Synthèse de la production de DMA depuis 2011	17
2. Collectes sélectives des emballages des ménages	18
3. Collectes des ordures ménagères et assimilés	26
4. Actions de sensibilisation et de prévention	28
5. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	30
6. Traitement	31
7. Taux de valorisation des déchets	33
III. INDICATEURS FINANCIERS 2017	35
1. Dépenses de fonctionnement et d'investissement	35
2. Recettes de fonctionnement et d'investissement	37
CONCLUSION	39

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	EMR : Emballages Ménagers Recyclables
ADMD : Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets	MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
ADT : Ambassadeurs Du Tri	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
AV : Apport Volontaire	OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
C1 : collecte hebdomadaire	PAM : Petits Appareils en Mélange
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines	PAP : Porte-à-Porte
CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay	PAV : Point d'Apport Volontaire
CCVDS : Com. Com. de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	PET : Polyéthylène Téréphtalate
CG68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin	PEHD : Polyéthylène Haute Densité
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire	PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
CS : Collecte Sélective	PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
CSR : Combustibles Solides de Récupération	REP : Responsabilité Elargie du Producteur
DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux	RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
DD : Développement Durable	SM4 : Syndicat Mixte vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
DDS : Déchets Diffus Spécifiques	SMTC : Syndicat Mixte Thann Cernay
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires	VGO : Valorisation Garantie Opérateur

I. LA GESTION DES DECHETS

1. INTRODUCTION

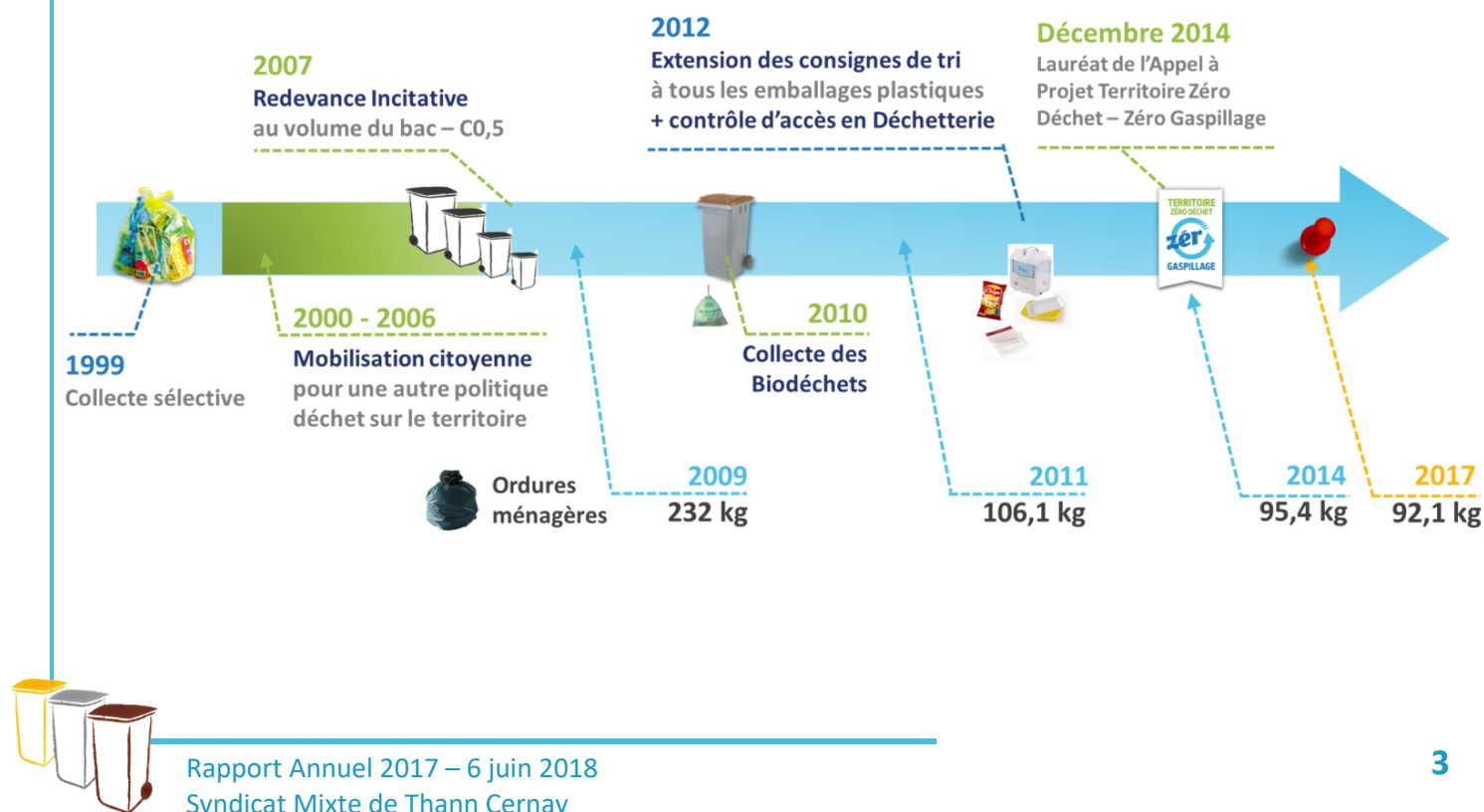
En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchetterie commune aux deux syndicats. Pour ce faire, le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

À l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann - Cernay.

Dès 2010, le SMTC met en place une collecte des biodéchets sur son territoire. Couplée à la collecte sélective du papier, du carton et des emballages ménagers, cette nouvelle collecte permet de détourner toujours plus de déchets de l'incinération.

En 2012, dans cette optique de valorisation de la matière et de diminution du volume d'ordures ménagères, le SMTC devient l'une des premières collectivités de France à expérimenter l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Dès lors, sur le territoire, « tous les emballages se trient ».

En 2014, le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » vient récompenser et soutenir près de 10 ans d'innovation en matière de réduction, de gestion et de collecte des déchets sur le territoire.



2. PRESENTATION GENERALE

Coordonnées

Nom :	Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC)
Adresse :	2 rue des genêts, 68700 Aspach-Michelbach
Téléphone :	03 89 75 29 05
Email :	contact@smtc68.fr
Site internet :	smtc68.fr

Compétences et composition du syndicat

Statut :	SYNDICAT MIXTE																		
Compétences déchets :	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ✓ Collecte des ordures ménagères et assimilés ✓ Collecte des biodéchets ✓ Maintenance des bacs OMr et bio ✓ Collecte et tri des emballages recyclables ✓ Gestion des déchetteries d'Aspach-le-Haut et de Willer-sur-Thur ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets																		
Caractéristiques des adhérents :	18 communes¹, comprenant les Communautés de Communes : ➡ de Thann – Cernay (38 802 hab.) – CCTC<table><tr><td>✓ Aspach-le-Bas (1 344 hab.)</td><td>✓ Roderen (921 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Aspach-Michelbach (1 894 hab.)</td><td>✓ Schweighouse/Thann (787 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Bitschwiller-lès-Thann (2 009 hab.)</td><td>✓ Steinbach (1 405 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Bourbach-le-Bas (605 hab.)</td><td>✓ Thann (8 080 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Bourbach-le-Haut (424 hab.)</td><td>✓ Uffholtz (1 695 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Cernay (11 955 hab.)</td><td>✓ Vieux-Thann (2 988 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Leimbach (868 hab.)</td><td>✓ Wattwiller (1 727 hab.)</td></tr><tr><td>✓ Rammersmatt (212 hab.)</td><td>✓ Willer-sur-Thur (1 888 hab.)</td></tr></table> ➡ de la Vallée de la Doller et du Soultzbach² - CCVDS<table><tr><td>✓ Burnhaupt-le-Bas (1 877 hab.)</td><td>✓ Burnhaupt-le-Haut (1 816 hab.)</td></tr></table>	✓ Aspach-le-Bas (1 344 hab.)	✓ Roderen (921 hab.)	✓ Aspach-Michelbach (1 894 hab.)	✓ Schweighouse/Thann (787 hab.)	✓ Bitschwiller-lès-Thann (2 009 hab.)	✓ Steinbach (1 405 hab.)	✓ Bourbach-le-Bas (605 hab.)	✓ Thann (8 080 hab.)	✓ Bourbach-le-Haut (424 hab.)	✓ Uffholtz (1 695 hab.)	✓ Cernay (11 955 hab.)	✓ Vieux-Thann (2 988 hab.)	✓ Leimbach (868 hab.)	✓ Wattwiller (1 727 hab.)	✓ Rammersmatt (212 hab.)	✓ Willer-sur-Thur (1 888 hab.)	✓ Burnhaupt-le-Bas (1 877 hab.)	✓ Burnhaupt-le-Haut (1 816 hab.)
✓ Aspach-le-Bas (1 344 hab.)	✓ Roderen (921 hab.)																		
✓ Aspach-Michelbach (1 894 hab.)	✓ Schweighouse/Thann (787 hab.)																		
✓ Bitschwiller-lès-Thann (2 009 hab.)	✓ Steinbach (1 405 hab.)																		
✓ Bourbach-le-Bas (605 hab.)	✓ Thann (8 080 hab.)																		
✓ Bourbach-le-Haut (424 hab.)	✓ Uffholtz (1 695 hab.)																		
✓ Cernay (11 955 hab.)	✓ Vieux-Thann (2 988 hab.)																		
✓ Leimbach (868 hab.)	✓ Wattwiller (1 727 hab.)																		
✓ Rammersmatt (212 hab.)	✓ Willer-sur-Thur (1 888 hab.)																		
✓ Burnhaupt-le-Bas (1 877 hab.)	✓ Burnhaupt-le-Haut (1 816 hab.)																		

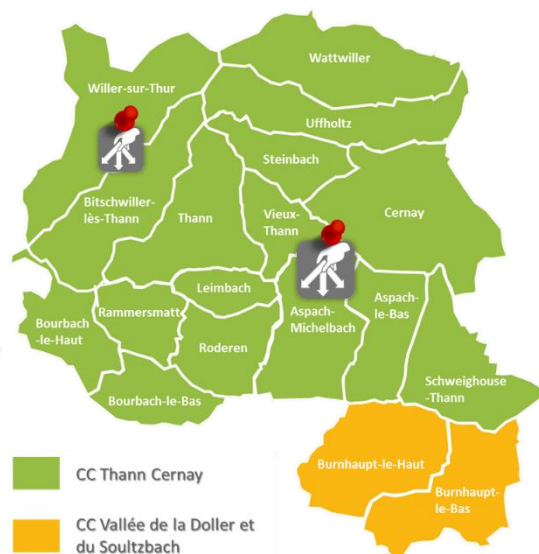
¹ Depuis la fusion des communes d'Aspach-le-Haut et de Michelbach au 1er janvier 2016 ; 19 communes précédemment.

² Seuls Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut



Caractéristiques principales du territoire

18 communes
182,2 km²
196,4 hab/km²



CC Thann Cernay
CC Vallée de la Doller et du Soultzbach

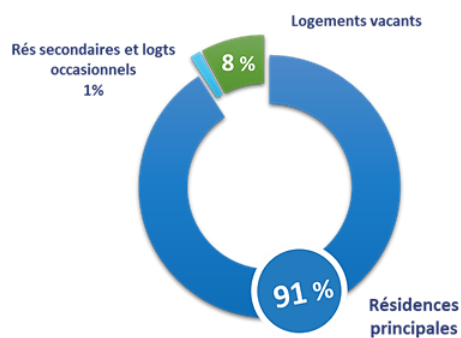


42 495 HABITANTS

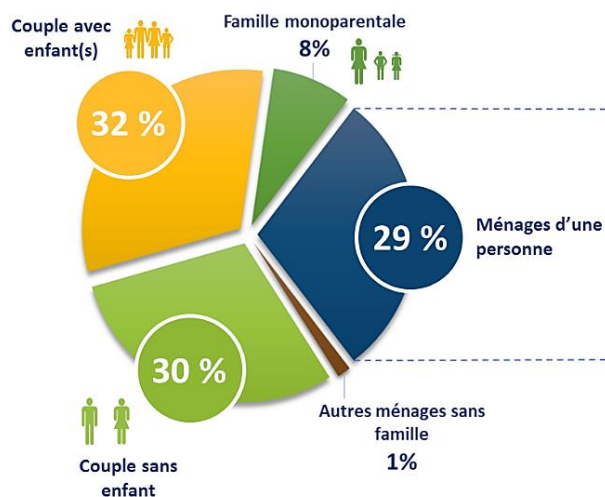
D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2017

16 939 MÉNAGES

D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2015



TYPES DE RÉSIDENCES



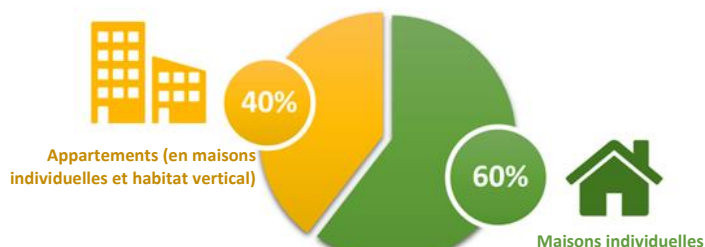
17 653 FOYERS RECENSÉS

Sur les fichiers de redevance incitative au 31 décembre 2017

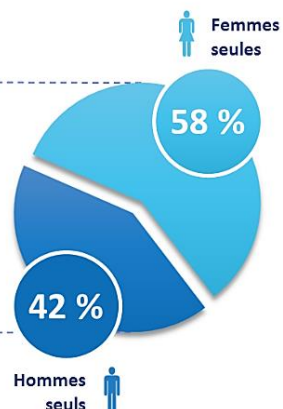
18 636 LOGEMENTS

DONT 5200 DANS L'HABITAT VERTICAL

Résidences Principales + Secondaires + Logements vacants, données INSEE au 1^{er} janvier 2015



TYPES DE LOGEMENTS



TAILLE DES MÉNAGES

Taille moyenne : 2,36 personnes en 2012



3. ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE

Le **Bureau du SMTC** est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

Le **Conseil Syndical** comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le SMTC emploie **4 salariés à temps plein** : une directrice/ingénieure, une chargée de mission « déchets », un chargé de mission « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et un responsable maintenance, hygiène et sécurité.

Le SMTC emploie également **4 ambassadeurs de la prévention et du tri, salariés à temps non complet** dans le cadre de contrats aidés (20h/semaine). Au vu de la valeur ajoutée de ces salariés, ce dispositif reste en place pour 2017 et au-delà.

Du personnel de la Communauté de Communes de Thann - Cernay est également rémunéré par le syndicat (conventions). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers ainsi que le support administratif.

4. ORGANISATION DES COLLECTES

L'ensemble des services de collectes et de gestion des déchetteries est réalisé via des contrats de prestations de services :

- ➔ **Exploitation des déchetteries** d'Aspach-le-Haut (haut et bas de quai) et de Willer-sur-Thur (bas de quai uniquement, hors gardiennage).
 - ✓ Marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte sélective et tri des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, emballages plastiques).
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte des ordures ménagères et des biodéchets**
 - ✓ Marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➔ **Collecte du verre en points d'apport volontaire**
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).



Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Ordures ménagères et assimilées (OMA)	
✓ Déchets des espaces verts publics ✓ Déchets de voirie, marchés ✓ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)		Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

Les déchets collectés sélectivement : trier pour mieux recycler et valoriser

Les jours de collecte

COMMUNES	SEMAINES GRISES		SEMAINES JAUNES	
	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
WATTWILLER	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
ASPACH-LE-HAUT, STEINBACH UFFHOLTZ, VIEUX-THANN WILLER-SUR-THUR	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
ASPACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT BITSCHWILLER-LES-THANN BURNHAUPT-LE-BAS / LE-HT LEIMBACH, MICHELBACH RAMMERSMATT, RODEREN SCHWEIGHOUSE/THANN	Lundi	Jeudi	Lundi	Jeudi
CERNAY	Mercredi	Vendredi*	Mercredi	Vendredi
THANN	Mardi	Mercredi*	Mardi	Mercredi

* les centres villes de Cernay et Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines



Les emballages, papiers et cartons

Cette catégorie de déchets concerne d'une part les :

- ✓ **Papiers, cartons, journaux, magazines...**

Et d'autre part **les emballages ménagers recyclables** suivants :

- ✓ **Emballages en papier et carton** : boîtes en carton et cartonnettes, briques alimentaires, blisters...
- ✓ **Emballages métalliques** : barquettes en aluminium, canettes, boîtes de conserve, aérosols...
- ✓ **Emballages plastiques** : bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquettes, sachets et films, blisters...



RAPPEL : Depuis 2012, la collecte des emballages est étendue à l'ensemble des emballages plastiques.



- ➔ **Les emballages, papiers et cartons sont collectés en mélange et en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5). Pour ce faire, le SMTC distribue gratuitement des sacs jaunes de 50 litres aux usagers du service.** Dans certains quartiers d'habitat collectif, des conteneurs de tri à couvercle jaune se substituent aux sacs³. Sacs de tri achetés : **2 080 000 sacs** (société PTL), équivalent à 2016.



Présentation des sacs de tri pour la collecte



Tournée de collecte bimensuelle en porte à porte

³ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux préconisés par la collectivité.

Les Biodéchets

La dénomination "Biodéchets" comprend les **déchets fermentescibles** énumérés dans la liste suivante⁴.

- ✓ **Les déchets de cuisine** : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huîtres, moules, écailles, arêtes, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux ; les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires...
- ✓ **Les cendres froides et les litières végétales** (sans excrément).
- ✓ **Les déchets verts en très petite quantité** (maximum 16 litres par collecte pour les particuliers) : feuilles mortes, tontes, fleurs coupées...



Les biodéchets sont collectés en porte à porte chaque semaine (collecte en C1) à l'aide de conteneurs de capacités variables⁵ (80 litres pour les particuliers et 240 litres pour les ensembles collectifs et les professionnels). Un **couvercle brun** rappelant la couleur du compost distingue ces bacs de collecte des autres conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif). **Au 31 décembre 2016, 12 857 bacs biodéchets sont déployés sur le territoire** (795 bacs collectifs et 12 062 bacs individuels).

Pour la pré-collecte des biodéchets au domicile, chaque foyer a été pourvu d'un bioseau (petite poubelle de cuisine) et le SMTC distribue gratuitement des sacs compostables (certifiés OK Compost) aux usagers chaque année par l'intermédiaire des mairies de son territoire. Depuis 2016, un nouveau groupement de commande national est réalisé avec le réseau Compost Plus. La taille des sacs a encore été optimisée. Les quantités commandées sont de 2 000 000 sacs de 20 l et 10 000 housses de 240 l.



Depuis fin octobre 2016, le SMTC distribue de nouveaux bioseaux pour la pré-collecte des biodéchets en cuisine. Contrairement aux petites poubelles blanches offertes par le CG6B en 2010, hermétiques et peu adaptées, ces nouveaux bioseaux sont spécifiquement conçus pour collecter les biodéchets.

En effet, leurs nombreuses aérations permettent désormais à l'humidité de s'évaporer plutôt que de rester piégée et de condenser à l'intérieur du seau.

L'avantage : moins de sacs qui cassent prématurément et moins d'odeurs, grâce à une forte réduction des liquides, des fuites et des moisissures.



⁴ Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées.

⁵ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

Le verre

Le verre collecté par le SMTC inclut l'ensemble des emballages ménagers en verre (vides) :

- ✓ Bouteilles⁶ et canettes.
- ✓ Pots⁶ : confiture, condiments, légumes et plats en conserve...
- ✓ Flacons : condiments, parfums, produits cosmétiques...

Sont exclus : les éléments de vaisselle (verres, plats, assiettes), les vitrages et cadres, les luminaires...



Sur le territoire, le verre est collecté par le biais de **58 points d'apport volontaire constitués de 92 conteneurs à verre** répartis sur l'ensemble des 19 communes. **Soit 1 conteneur à verre pour 456 habitants.**

Ces conteneurs à verre sont collectés une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

Commune	Emplacement	Verre	Huile	Emplacement	Verre
Aspach-le-Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2			
Aspach-le-Haut	Foyer Alex (Grand'rue)	1			
	Déchèterie	4	2		
Bitschwiller-lès-Th.	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1	Parking du Super U	2
Bourbach-le-Bas	Rue de l'Ours	2	1		
Bourbach-le-Haut	Rue Eschbach (rue Schlierbach)	2			
Burnhaupt-le-Bas	Rue du Loup	2			
Burnhaupt-le-Haut	Impasse de l'Ecole (près de la caserne des pompiers)	2		Camping Les Castors - Pont d'Aspach*	1
	Parking du Super U	3			
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Sultz)	2		Rue René Guibert (camping)*	1
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1		Rue Risler - Place Grun	2
	Rue du Ventron (chaufferie MDPa)	1		Espace Grün (Quai des Platanes)	1
	Fbg de Colmar (MDPA)	1		Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	3		Fbg des Vosges / rue de Steinbach)	1
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3		Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2
	Gare de Cernay	1		Rue des Prés / Avenue Montaigne	1
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1		Rue de l'Asile (parking école)	2
	Rue René Guibert (petit parking)	2		St André	1
	Parking derrière salle polyvalente	2			
Leimbach					
Michelbach	Rue principale (derrière salle des fêtes)	2	1		
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1		
Roderen	Route de Bourbach (parking école)	1			
Schweighouse	Rue de Reiningue	2			
Steinbach	Mairie-école	1		Silberthal (restaurant dans la forêt)*	1

⁶ Sans bouchons en liège ou plastique (ordures ménagères) ; Sans couvercles plastique ou métal (tri sélectif).



	Rue de Cernay (face à chapelle)	2			
Thann	Rue St Jacques, angle avec rue Scheidecker	1		Rue du Steinby (parking de l'école)	1
	Rue Henri Lebert (cimetière)	1		Avenue Pasteur (stade)	3
	Parking du Match	2		Rue Kattenbach	1
Uffholtz	Rue Bernard Meyer	1		Rue des Seigneurs (terrain sport)	1
	Place des Charpentiers	1			
Vieux-Thann	Place du Moulin à papier	2		Rue des Bouleaux	2
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2		Rue du Stade	1
Wattwiller	Rue d'Uffholtz	1		Camping des Sources (Vieil Armand)	1
	Rue de Soultz (face au n°23)	2		Rue de Cernay (Caserne pompiers)	1
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2		Rue de Lorraine	1
	Salle Polyvalente	1		Déchèterie	2

* sur appel

LUNDI : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas¹, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas², Bourbach-le-Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

¹ : tous les 15 jours semaine impaire

² : tous les 15 jours semaine paire

Les déchets occasionnels : en déchetterie, presque tout se trie

Deux déchetteries, l'une à Aspach-le-Haut (site principal) et l'autre à Willer-sur-Thur, recueillent les déchets occasionnels du territoire. Sont acceptés les flux de déchets suivants (voir p. 21, détail) :



Ainsi que les capsules de café « Nespresso » et les radiographies. Un conteneur Emmaüs est également mis à disposition des usagers pour la collecte des objets réutilisables ou facilement réparables. Soulignons à ce titre que la communauté Emmaüs de Cernay est un partenaire indispensable du SMTC dans sa gestion des déchets occasionnels, dont elle collecte une part significative en amont du circuit de collecte public.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le **contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé⁷ est désormais obligatoire pour accéder aux déchetteries**. Depuis le 1^{er} janvier 2014, afin d'empêcher les dérives et tentatives de fraudes, **le nombre de passages est également limité à 36 passages par an dans la limite de 5 m³ par jour**.

RAPPEL : les 6 conteneurs à huile minérale encore en place dans certaines communes ont été enlevés courant 2017.

Une déchetterie professionnelle (Cernay Environnement) est également présente sur le territoire.

⁷ Un par compte usager, soit un par foyer ou un par entreprise.



Les ordures ménagères résiduelles, l'ultime poubelle

Les OMR sont les déchets résultant de l'activité domestique des ménages et des activités économiques, **autres que ceux collectés séparément via les collectes sélectives et les collectes en déchetterie**. Autrement dit, tout le reste : papiers spéciaux, litière minérale, couches, vaisselle (céramique, verre, jetable en plastique ou carton, etc.), textiles hygiéniques et lingettes, objets en plastique divers...



Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5) sur l'ensemble du territoire ; hormis les centres-villes de Thann et Cernay, ainsi que certains ensembles collectifs qui sont collectés toutes les semaines (collecte en C1).

La collecte s'effectue à l'aide de **conteneurs individuels ou collectifs⁸ de capacités variables⁹**. La capacité de ces derniers est **calculée en fonction de la production d'OMR réelle ou supposée des usagers** (constat suite à enquête de terrain et/ou déclaration de l'utilisateur). Outre leurs dimensions variables, les bacs OMR se distinguent des autres conteneurs par un **couvercle de couleur grise**. Au 31 décembre 2017, 15 250 conteneurs OMR sont ainsi attribués sur le territoire, dont 13 736 bacs individuels et 1 314 bacs collectifs.

RAPPEL : Une redevance incitative basée sur le volume d'OMR attribué à chaque usager étant appliquée sur le territoire **tout surplus non déclaré préalablement à la collecte est systématiquement refusé** (sacs à terre, bacs qui débordent, etc.). Les refus de collecte sont dès lors signalés par une étiquette orange apposée sur le conteneur et mentionnant le motif du refus : **surplus (OMR)**, **non-conformité** (valable pour l'ensemble des flux collectés), **quantité de déchets verts supérieure à 20 % (Biodéchets)**, etc.

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de la Police Municipale et de la Brigade Verte interviennent rapidement, ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au Tribunal.

⁸ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

⁹ 9 contenances disponibles : 60L, 80L, 120L, 140L, 180L, 240L, 340L, 360L et 660L.

ZOOM SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS EN HABITAT COLLECTIF

Face aux contraintes de stockage rencontrées dans l'habitat collectif et dans un souci de simplification des opérations de collecte, le **choix a été fait de doter les usagers de conteneurs collectifs pour les OMR et les biodéchets**. Le volume des conteneurs OMR mis en place correspond ainsi à la somme des volumes individuels de chacun des foyers. Quant aux biodéchets, une dotation de conteneurs 80 ou 240 litres est déterminée en fonction du nombre de foyers.

Sur l'ensemble du parc d'habitat collectif, en particulier dans les grands ensembles collectifs, **ce mode de fonctionnement génère des problèmes récurrents de collecte, d'hygiène et de salubrité publique** (bacs OMR qui débordent, tas de sacs jaunes disgracieux, dépôts sauvages, etc.). D'autant plus que **de très fortes disparités existent entre les immeubles du territoire** : présence ou absence de zones de stockage pour les bacs et les sacs de tri (local poubelle, box, cours, etc.), présence ou absence d'agents d'entretien, manque de place pour stocker les sacs d'ordures au domicile (absence de balcon, cave ou cagibi, etc.) ...

La plupart du temps, **cette gestion collective des volumes d'ordures ménagères se révèle en outre inéquitable**. En effet, avec l'utilisation de bacs collectifs, il est très difficile d'identifier les abus et de contraindre les usagers à respecter le volume qui leur est alloué, ainsi que les consignes de tri en vigueur. **En découlent des problèmes de surplus et de non-conformité récurrents**.



Surplus d'OMR récurrent + non conformités



Problèmes de stockage et de collecte du tri sélectif

Pour pallier à ces problèmes, le SMTC teste depuis fin 2015 l'utilisation de conteneurs enterrés (apport volontaire) sur deux quartiers d'habitation verticale. Les objectifs : améliorer le cadre de vie en supprimant la pollution visuelle et odorante des poubelles à ciel ouvert, favoriser la gestion du tri et enfin maîtriser les coûts avec une facturation au plus juste.

Le quartier des Mines à Cernay, ainsi que les quartiers Pasteur et Ancien Stade à Thann ont été équipés de conteneurs en libre accès pour la collecte des emballages et de conteneurs à contrôle d'accès pour les OMR. Le principe : un badge individuel permet d'actionner un tambour de 30 litres dont le volume de chaque ouverture/fermeture est comptabilisé pour appliquer la RI finale.



Conteneur OMR avec contrôle d'accès



Tambour de 30 L : chaque apport d'OMR est comptabilisé afin de déterminer le volume total déposé



Conteneur de tri en libre accès

5. ÉTAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES POUR L'ANNEE 2017



Composition des DMA pour l'année 2017 en kg/habitant

23 129,3 tonnes de DMA ont été collectées en 2017, soit un ratio de 544,3 kg par habitant (respectivement 20 843 tonnes et 490,5 kg/hab. hors gravats).

La quantité globale de DMA produite par chacun des habitants du territoire demeure très en dessous des quantités observées dans le Haut-Rhin et dans le reste de la France (575 et 573 kg/an/hab.).

Avec une production de 92,1 kg d'OMR par an, un habitant du territoire du SMTC produit en particulier deux fois moins d'OMR qu'un Haut-Rhinois (213 kg/an/hab.) et près de trois fois moins qu'un français moyen (269 kg/an/hab. à l'échelle nationale).

Cette performance s'explique en partie par un ratio très élevé en matière de collecte sélective :

- ✓ **89,1 kg/an/hab. d'emballages, papiers et cartons** (collecte sélective en porte à porte + cartons et papiers collectés en déchetterie) contre 55 kg pour le Haut-Rhin et 47 kg pour la France ;
- ✓ **40,5 kg/an/hab. de verre** contre 37 kg pour le Haut-Rhin et 29 kg à l'échelle nationale.

À noter que depuis le déploiement d'une brigade d'ambassadeurs du tri courant 2015, le taux de refus de tri a baissé de 38 % par rapport à 2014, pour atteindre 8,1 kg/an/hab. en 2017 (taux de refus actuel de 10,16 % contre 11,05 % en 2016).

Enfin, avec une moyenne de 257,4 kg/an/hab., la quantité de déchets collectés en déchetterie est supérieure à celle observée à l'échelle du département (249 kg/an/hab.). Les apports en déchetterie des habitants du territoire surpassent cependant de 60 kg les apports d'un français moyen (moyenne nationale de 196 kg/an/hab.). Ceci s'explique principalement par le faible nombre de collectivités à la redevance incitative à l'échelle nationale (la RI tend à générer un transfert d'une partie des OMA vers les flux de déchets occasionnels).



6. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

Animations / sensibilisation / Prévention

Janvier	Sensibilisation des salariés d'EPICEA et d'AGIR aux consignes de tri et à la réduction des déchets	✓ Création d'un module de sensibilisation (ppt+vidéos+ateliers) ✓ Organisation de 2 sessions d'animation sur le tri et le coût des déchets (SMTC), Ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets (SM4) ✓ Visites du centre de tri et de la plateforme de compostage
Février	Formation Roule'ta'boule	✓ 3 jours de formation de l'équipe du SMTC (chargés de mission et ambassadeurs du tri) aux techniques d'animation et à l'utilisation de la malle pédagogique Roule'ta'boule
Février à Juin	Accompagnement de l'AFPA dans une démarche de développement durable	✓ Coordination du projet et des partenariats (AFPA, Pays Thur Doller, SM4, Mobilité Mod'Emploi) ✓ Réalisation et animation des ateliers (déchets + recherches documentaires) ✓ Rédaction et édition (5000 ex) d'un guide de bonnes pratiques
Février à décembre	Accompagnement du Centre Socio Culturel du Pays de Thann dans une démarche de développement durable <i>En partenariat avec le SM4</i>	✓ Accompagnement de la démarche en partenariat avec le SM4 : projet de compostage + organisation d'actions de réduction des déchets ✓ Organisation d'une campagne de pesée des biodéchets ✓ Animations auprès du jeune public dans le cadre de la SERD et participation à une soirée d'inauguration des composteurs ✓ Accompagnement et participation à une action de broyage des déchets verts et à l'organisation d'une zone de gratuité ✓ Organisation et animation d'ateliers mensuels de fabrication de produits au naturel
Depuis mai	Co-Développement d'un réseau d'éco-jardiniers <i>En partenariat avec le SM4</i>	✓ Recrutement des éco-jardiniers ✓ Aide à l'encadrement et participation à la formation
En continu	Animations	✓ Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ✓ Animations auprès des usagers et des établissements
	Sensibilisation au porte-à-porte	✓ Poursuite de la campagne de sensibilisation au porte-à-porte ✓ Sensibilisation dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés ✓ Prise de rdv et résolution de problèmes sur le terrain

Eco-exemplarité

Mars à septembre	Accompagnement du Lycée Kestner à la mise en place du tri	✓ Diagnostic déchets ✓ Création et édition d'affiches de consignes de tri spécifiques ✓ Accompagnement dans l'organisation d'une campagne de pesée des biodéchets ✓ Sensibilisation du personnel technique et administratif aux consignes de tri + organisation de visites du centre de tri
------------------	--	--



Avril à juin

Gestion des déchets sur l'Alsacienne Cyclosportive

- ✓ Définition du besoin
- ✓ Organisation de la gestion et de la collecte des déchets sur site
- ✓ Animations au tri et au devenir des déchets

Avril à décembre

Démarche d'éco-exemplarité avec la CCTC

- ✓ Enquête / questionnaire sur les pratiques de développement durable (61 participants)
- ✓ Distribution de kits « éco-exemplaires » à chacun(e) des agents (gobelets + mémo du tri + stop pub + guide AFPA)
- ✓ Démarrage des diagnostics déchets sur les sites de la CCTC

Déchetterie

Depuis Mai

- ✓ Travaux de terrassement et aménagement d'une nouvelle zone en sortie de déchetterie
- ✓ Mise en place d'une filière huisserie et d'une filière expérimentale pour le polystyrène (EIT)
- ✓ Réorganisation des bennes et du circuit de dépose suivant un code couleur
- ✓ Création et installation de nouveaux panneaux
- ✓ Renforcement du contrôle des usagers (particuliers/professionnels)

Communication

En continu

- ✓ Nouvelles versions du mémo du tri (janvier et juin)
- ✓ Création et édition d'un STOP PUB SMTC Zéro Déchet
- ✓ Commande de gobelets réutilisables, tonnelles et uniformes aux couleurs du SMTC
- ✓ Marquage du véhicule de service aux couleurs du SMTC et du programme TZDZG
- ✓ Refonte complète du rapport d'activité pour l'exercice 2017
- ✓ Création et édition d'une brochure « Nouvel Arrivant »
- ✓ Refonte complète du calendrier du tri avec nouvelle charte graphique et ajout de nouvelles rubriques (décembre)

CODEC / ZDZG

Janvier à octobre

- ✓ Elaboration du programme d'actions CODEC et finalisation de l'étude de préfiguration
- ✓ **Basculement effectif du programme TZDZG vers un CODEC (septembre)**
- ✓ Rédaction du bilan année 2 TZDZG

7. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

2018 verra la mise en œuvre d'actions prévues au Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC), soutenu par l'ADEME, comme notamment les éco-manifestations, la fin du réaménagement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach, entamé fin 2017. En effet, les bennes ont été réorganisées en fonction d'un cercle vertueux, allant du recyclage jusqu'aux bennes de non-valorisables avec mise en peinture des quais (du vert au rouge).

La brigade des ambassadeurs Séniors restera présente sur le terrain avec ses missions quotidiennes de sensibilisation, de mise à jour du fichier des redevables et l'animation en milieu scolaire ou professionnel.

Comme les années précédentes, il est indispensable de poursuivre les actions de communication, notamment dans l'habitat vertical et depuis fin 2017 le contrôle des véhicules de plus de 5m3 a été renforcé afin de repérer les professionnels n'étant pas en règle avec leur accès en déchèterie.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

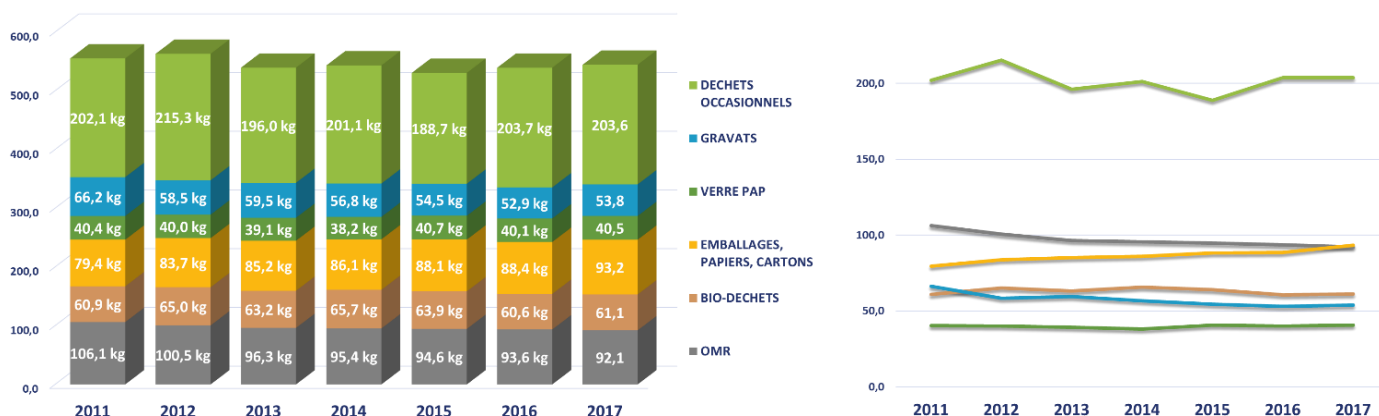
1. SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION DE DMA DEPUIS 2011

RAPPEL : L'année 2010 est l'année de référence retenue pour le calcul des objectifs dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) – 22101,2 t soit 488,50 kg/hab pour le SMTC en 2010.

Gisement	Tonnages							Kg / habitant								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	DMA															
	DECHETS OCCASIONNELS															
	TOTAL DMA															
	Total déchets occasionnels															
	EMA															
	EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS															
	TOTAL EMA															
	TOTAL DMA															
TOTAL DMA SANS DEBILIS ET GRAVATS																
Populations totales																
	40685	41530	41790	41864	42096	42015	42471	42495								
OMR	5528,0	4408,3	4199,2	4030,4	4015,7	3973,0	3973,2	3912,9	135,9	106,1	100,5	96,3	95,4	94,6	93,6	92,1
BIO-DECHETS	1896,6	2530,1	2718,0	2646,9	2767,6	2686,2	2573,1	2598,1	46,6	60,9	65,0	63,2	65,7	63,9	60,6	61,1
Tetra (5.03) / PCC	63,0	53,0	74,7	38,3	47,7	45,3	53,9	46,7	1,5	1,3	1,8	0,9	1,1	1,1	1,3	1,1
EMM (5.02) / PCCNC	704,7	594,2	705,3	737,6	703,4	782,5	819,4	827,2	17,3	14,3	16,9	17,6	16,7	18,6	19,3	19,5
Journaux-Magazines (1.11)	1194,8	913,5	810,0	994,0	1058,7	1093,8	1058,3	1323,4	29,4	22,0	19,4	23,7	25,1	26,0	24,9	31,1
PET Foncé	51,9	39,8	41,8	45,5	37,5	46,5	54,7	62,1	1,3	1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	1,3	1,5
PEI / PET clair	139,6	121,3	156,6	144,3	140,1	154,2	176,3	195,3	3,4	2,9	3,7	3,4	3,3	3,7	4,2	4,6
PEHD	73,2	65,1	88,4	64,3	76,1	73,5	123,3	85,0	1,8	1,6	2,1	1,5	1,8	1,7	2,9	2,0
Gros de magnésium (1.02)	314,8	370,4	845,0	451,0	434,5	413,5	414,0	146,4	7,7	8,9	20,2	10,8	10,3	9,8	9,7	3,4
Alu	126,9	128,6	142,5	133,4	132,5	145,5	149,0	139,8	3,1	3,1	3,4	3,2	3,1	3,5	3,5	3,3
Pois et barquettes	9,8	13,4	14,9	14,5	18,0	20,1	21,1	23,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Films et sacs				75,2	51,6	61,0	119,9	138,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,2	2,8	3,3
Freinte + Refus de Tri	505,6	997,9	617,9	784,2	59,4	66,2	103,5	146,0	0,0	0,0	0,0	2,0	1,4	1,6	2,4	3,4
VERRE PAP	3184,2	3297,0	3497,2	3567,5	3623,1	3703,0	3754,4	3785,8	78,3	79,4	83,7	85,2	86,1	88,1	88,4	89,1
Total sélectif	1635,5	1678,4	1670,4	1637,7	1606,4	1708,8	1703,1	1722,0	40,2	40,4	40,0	39,1	38,2	40,7	40,1	40,5
TOTAL EMA	12244,3	11913,8	12084,7	11882,6	12012,8	12071,1	12003,8	12018,8	301,0	286,9	289,2	283,8	285,4	287,3	282,6	282,8
Enfouissement	3228,0	3870,9	3929,8	3565,1	3492,1	3102,2	3112,8	3351,1	79,3	93,2	94,0	85,2	83,0	73,8	73,3	78,9
Gravats	2227,4	2747,8	2443,0	2492,9	2389,7	2290,0	2246,6	2285,9	54,7	66,2	58,5	59,5	56,8	54,5	52,9	53,8
Métaux	438,6	468,4	376,3	304,2	354,4	391,0	416,6	419,5	10,8	11,3	9,0	7,3	8,4	9,3	9,8	9,9
Bois traité	1143,9	1040,7	1289,5	1437,1	1434,5	1140,4	1091,4	1085,7	28,1	25,1	30,9	34,3	34,1	27,1	25,7	25,5
Bois non traité	67,2	304,5	123,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	7,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brançages	2286,0	2210,1	2783,3	2434,1	2691,0	2295,2	2787,1	2489,5	56,2	53,2	66,6	58,1	63,9	54,6	65,6	58,6
Huile moteur	13,6	14,0	14,5	13,8	15,7	14,8	14,6	16,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4
Huile végétale	8,9	7,6	6,0	5,6	6,8	3,9	2,6	1,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0
Vêtements	47,8	39,6	39,3	37,6	33,6	35,2	28,2	34,0	1,2	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,8
Batteries	14,7	11,0	19,7	8,5	17,5	23,1	20,1	19,8	0,4	0,3	0,5	0,2	0,4	0,6	0,5	0,5
Piles	0,1	0,3	0,3	4,7	3,0	4,4	3,6	4,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
DOS + DASRI	66,0	66,7	64,2	63,0	62,3	61,2	74,6	75,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,8	1,8
Emb métal.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DEEE	314,6	357,7	321,5	254,0	294,4	333,6	393,3	375,9	7,7	8,6	7,7	6,1	7,0	7,9	9,3	8,8
Capsules café				2,7	3,9	3,8	4,6	1,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Eco-Mobilier				0,0	0,0	429,6	565,4	635,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	13,3	15,0
Plâtre	9856,8	11139,3	11444,0	10699,5	10853,4	10218,8	10899,9	10937,4	242,3	268,2	273,8	255,6	257,8	243,2	256,6	257,4
TOTAL DMA	22101,2	23053,1	23525,7	22582,1	22866,2	22289,9	22903,6	22956,2	543,2	555,1	563,0	539,4	543,2	530,5	539,3	540,2

État des lieux de la production d'OMA et de DMA entre 2010 et 2016 : tonnages et production par habitants (en kg)





Évolution de la production d'OMA et de DMA en kg par habitant entre 2011 et 2017

Depuis 2010, la quantité d'OMR produite sur le territoire n'a cessé de diminuer (- 29 % en 7 ans) et cela malgré l'augmentation de la population (+ 1810 habitants sur la même période). Rapportée à la production annuelle d'OMR de chaque habitant, cette réduction est ainsi d'autant plus significative : - 32 % en 7 ans, pour atteindre la performance de 92,1 kg par habitant en 2017.

En parallèle, on observe une augmentation de la quantité de biodéchets et d'emballages, papiers et cartons collectés sur la même période (respectivement + 31 % et + 19 % par habitant). Ainsi, bien que la production totale d'OMA par habitant ait diminué de 0,5 % entre 2010 et 2017, la réduction des OMR sur le territoire s'explique avant tout par un transfert d'une partie de leur contenu vers la collecte sélective des flux recyclables (en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchetterie).

Cette dynamique de réduction des OMR et d'augmentation des pratiques de tri indique que dans l'ensemble la population du territoire a assimilé les changements mis en place ces dernières années : redevance incitative, collecte séparée des biodéchets, extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, etc. La production globale de DMA par habitant reste relativement stable sur la même période, une fois de plus les tonnages collectés en déchèteries sont en augmentation, à suivre le travail de contrôle effectué à partir de décembre 2017 sur les entrants.

NB : Bien que la quantité d'emballages, papiers et cartons collectés soit en constante augmentation, la quantité de biodéchets et de verre collectée sélectivement reste relativement stable depuis 2012, avec une stabilisation autour de 61 kg/an/hab. pour les biodéchets et de 40 kg/an/hab. pour le verre.

2. COLLECTES SÉLECTIVES DES EMBALLAGES DES MÉNAGES

2.1. Collecte sélective en porte-à-porte

Tonnages collectés :

Toujours en augmentation, d'environ 1,5 % sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit plus de 3400 t (contre 3354 t en 2016), et baisse du taux refus, donc hausse des quantités recyclées.

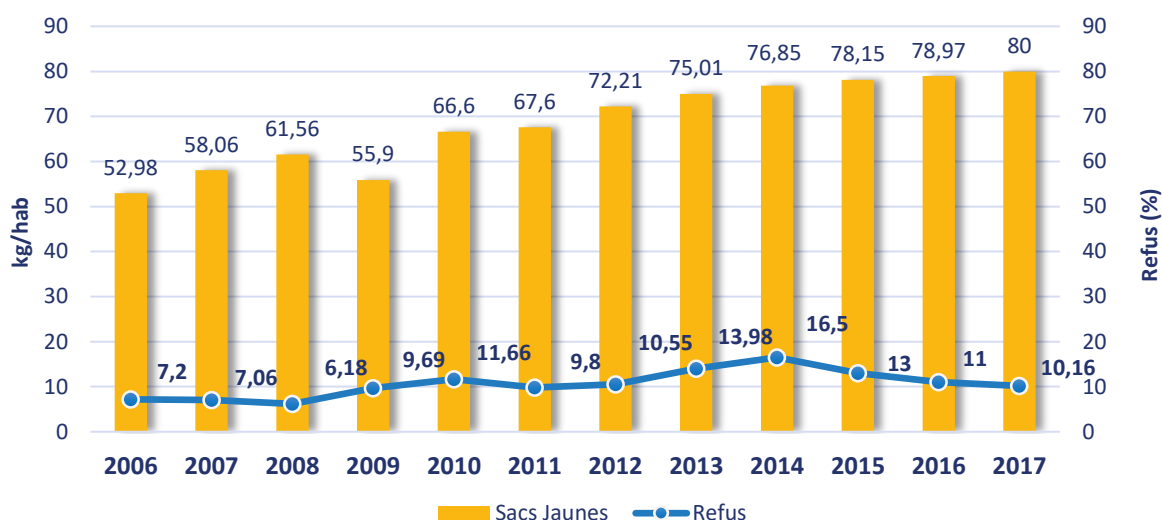
Tonnages triés :

Les déchets d'emballages sont triés en 10 filières et ce sont ces tonnages qui seront soutenus par Eco-Emballages.



Refus de tri

➔ 10,16 % (8,1 kg/hab contre 8,7 kg/hab), soit 345 t (contre 370 t) = - 7% !



Grace à la présence renforcée sur le terrain, le porte-à-porte et les suivis de collecte de la brigade d'ambassadeurs, le taux de refus a connu un net recul. Il ne faut cependant pas relâcher nos efforts, le moindre kilo de refus coûte très cher ! La communication orale reste notre meilleure arme pour sensibiliser les usagers.

Les journaux-magazines

Le soutien, versé selon le tonnage de l'année n-1 par **Ecofolio**, est inférieur à celui de l'année précédente, soit 48 689 € contre 51 039 €. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. Pour rappel, Ecofolio soutient toutes sortes de papiers non-emballages (cartons, journaux, revues...).

Soutien au Développement Durable

Depuis 2011, Eco-Emballages verse un soutien au « Développement Durable », en plus des soutiens aux tonnes triées, dans la mesure où la collectivité atteint au minimum 4 des 9 cibles du DD. Pour la sixième année consécutive le SMTC remplit les conditions pour toucher 100 % de ce soutien, à savoir environ 20 000€.

 Cibles Economiques	 Cibles Sociales	 Cibles Environnementales
Optimisation des coûts complets de la collecte sélective	Empreinte sociale de la collecte sélective	Diminution des déchets
Optimisation des recettes du recyclage	Développement de la pédagogie et de la proximité par les ADT auprès de l'habitant	Développement du recyclage
Amélioration de la qualité de la CS	Diminution de la gravité des accidents	Diminution de l'impact du transport de la collecte sélective

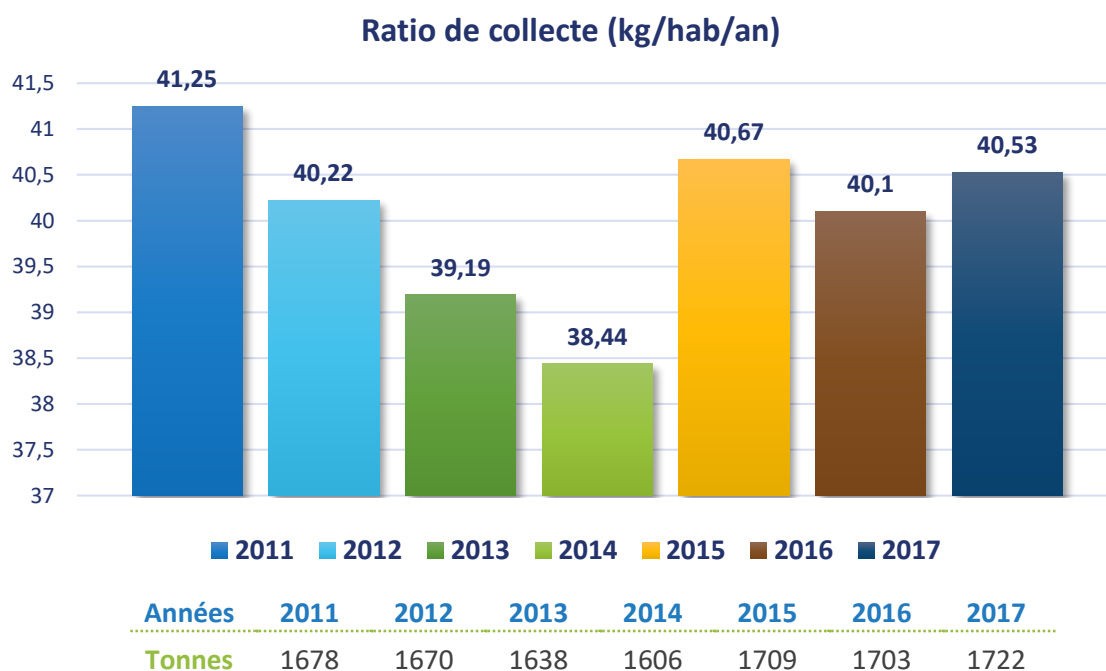


2.2. Collecte en points d'apport volontaire - PAV



Conteneurs à verre

Bien que la performance en kg/hab soit élevée, il reste encore des tonnages à chercher. Ainsi les caractérisations sur ordures ménagères ont démontré la présence de 2 kg/hab de verre (notamment pots de yaourt, bocaux). A ce titre, le parc de colonnes pourrait être optimisé (8 nouvelles ont été achetées en 2017).



Conteneurs à huile

Collecte effectuée par GRANDIDIER, dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux. Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange.

Depuis le troisième trimestre, les 6 colonnes restantes ont été retirées du territoire. De ce fait les tonnages collectés en déchèterie ont augmenté.

Conteneurs enterrés

Après quelques ajustements, notamment au quartier des Mines (Cernay), le parc se compose aujourd'hui de 8 conteneurs enterrés pour le tri et 6 équipés d'un contrôle d'accès pour les ordures ménagères (tambour de 30l).

Les **quantités collectées en ordures ménagères** restent toujours très basses. L'explication viendrait du fait que certains usagers restent persuadés que l'ouverture du tambour équivaut à une pesée et sera donc facturée. Une **nouvelle brochure** plus visuelle sera distribuée courant 2018 via une campagne de sensibilisation menée par les ambassadeurs. **Pour les biodéchets la solution des bacs de 80l** n'est pas entièrement satisfaisante, puisqu'il y a toujours du refus.

Il reste donc des pistes d'amélioration et des nouveaux tests seront menés sur un dispositif distinct de collecte des biodéchets (contrôle d'accès sur bacs aériens mobiles, local dédié...).



2.3. Collecte en déchèteries



Le SMTC a transféré la gestion des déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willers-sur-Thur à un prestataire.

Willers-sur-Thur

Les tonnages ont augmenté, notamment les non-valorisables (enfouissement) et les gravats. Pour 2018, il est prévu de mettre en place un contrôle informatisé des usagers comme à Aspach (terminal portable).

Tonnes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enfouissement	181,80	218,54	222,30	215,84	206,72	223,10	275,56
Gravats	219,78	272,22	262,64	245,54	228,08	158,72	162,80
Métaux	34,38	37,54	36,64	39,26	29,94	34,48	29,40
Pap-cartons	30,60	30,58	26,52	30,30	30,92	28,06	27,08
Branchages	0,00	111,06	166,34	193,76	174,78	171,46	172,40
Huile moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	0,00	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEEE	13,79	12,67	14,38	20,90	15,28	18,31	0,00
Total	480,35	683,52	728,82	745,60	685,72	634,13	667,24

Aspach-le-Haut

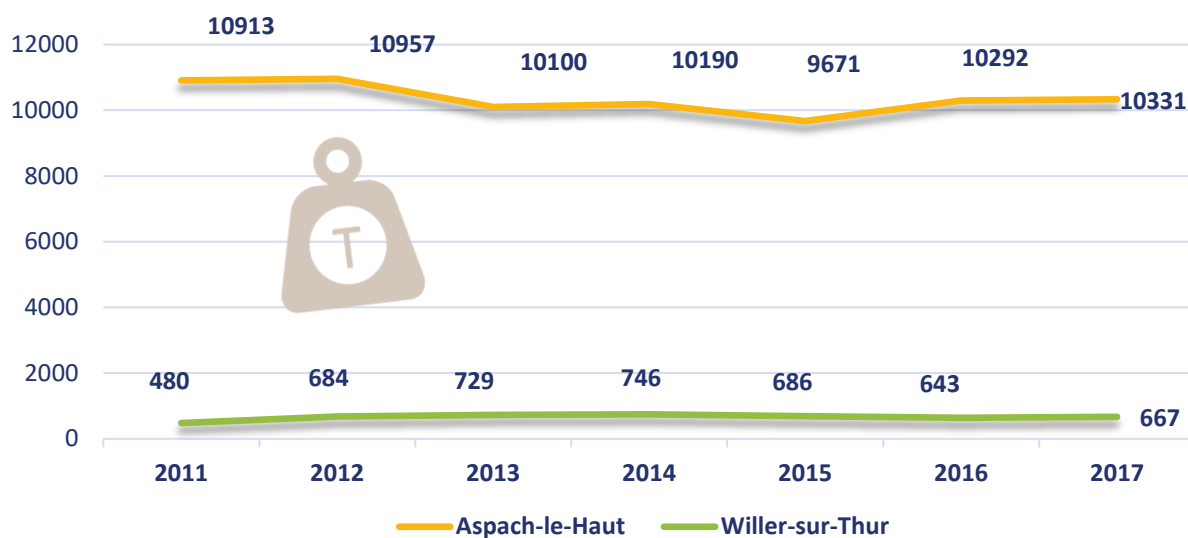
Tonnage global relativement stable, baisse des déchets verts (- 240 tonnes), hausse de l'enfouissement, des gravats. A voir les conséquences sur la surveillance accrue des véhicules de 5m3 et plus dès 2018.

Tonnes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enfouissement	3689,06	3711,28	3342,76	3276,24	2895,44	2889,72	3075,56
Gravats	2528,02	2170,82	2230,24	2144,12	2061,96	2087,88	2123,06
Métaux	434,04	338,76	267,51	315,18	361,02	382,12	390,08
Papiers	175,78	177,00	137,48	124,90	135,44	110,72	112,16
Cartons	284,28	290,76	268,90	256,32	253,32	261,50	246,40
Bois traité	1040,66	1289,50	1437,08	1434,46	1140,4	1091,42	1085,65
Bois non traité	304,48	123,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Branchages	1973,12	2373,73	1964,32	2168,76	1838,96	2242,58	2008,80
Huile moteur	14,04	14,49	13,77	15,68	14,76	14,61	16,30
Huile végétale	7,60	5,10	5,64	6,80	3,86	2,56	0,99
Vêtements	39,62	39,28	37,60	33,61	35,2	28,22	33,98
Batteries	11,01	19,74	8,54	17,50	23,11	20,08	19,78
Piles	0,30	0,26	4,65	3,00	4,40	4,63	4,12
DDS + DASRI	66,70	64,19	63,01	62,27	61,22	74,65	75,52
DEEE	343,91	308,80	239,58	273,64	318,28	372,93	357,80
Capsules café	0,00	0,00	2,70	3,89	3,84	4,63	1,77
Eco-Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	429,56	564,43	635,56
Plâtre	0,00	29,70	76,38	54,56	90,56	138,27	142,16
Total	10912,62	10957,31	10100,16	10190,93	9671,33	10291,95	10 331
Kg /Hab*	262,5	266,6	248,3	250,0	236,5	247,9	249,7

* performances cumulées des deux déchèteries (calculées selon le comptage de population INSEE annuel), hors papier-cartons inclus dans la collecte sélective



Evolution des tonnages des déchèteries

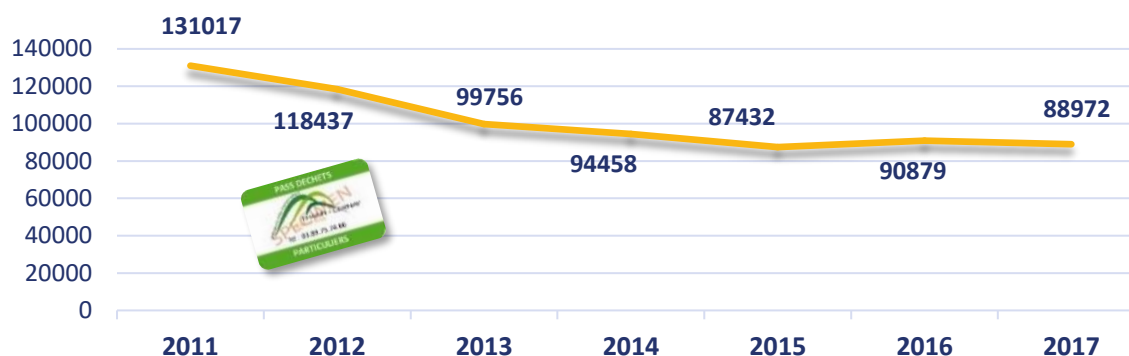


Le taux de fréquentation est relativement stable, le contrôle d'accès étant un atout indéniable au suivi de cet indicateur.

Entrées 	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Aspach-le-Bas	7449	5645	4889	4601	4339	4293	4102
Aspach-le-Haut	10404	9399	6994	5676	5190	5579	5197
Bitschwiller	4749	4135	3918	3955	3930	3805	3831
Bourbach-le-Bas	1667	1166	730	779	726	879	1007
Bourbach-le-Haut	1598	1114	431	465	484	464	454
Burnhaupt-le-Bas	3644	2971	2990	2966	2651	2714	2606
Burnhaupt-le-Haut	4381	3806	3586	3537	3246	3377	3223
Cernay	32854	31767	26036	25118	23384	23771	22736
Leimbach	3500	2450	2787	2564	2387	2683	2667
Michelbach	2241	1834	1280	1166	1026	988	1134
Rammersmatt	1347	1148	706	530	558	620	611
Roderen	3389	2417	2250	2153	2210	2422	2225
Schweighouse	2638	2281	2136	2189	1964	1989	1892
Steinbach	4276	3808	4078	3556	3700	3544	3429
Thann	23048	23768	17223	17156	15483	15593	15675
Uffholtz	5478	4035	4383	4221	3918	4283	4183
Vieux Thann	12129	11298	10027	9057	8025	8599	8277
Wattwiller	5724	4827	4691	4022	3519	4453	4874
Willer-sur-Thur	501	568	621	747	692	823	849
Total SMTC	131017	118437	99756	94458	87432	90879	88972



Evolution des entrées à la déchèterie



Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2017, 17 490 badges ont été créés pour les usagers en ayant fait la demande (1261 créés en 2017).

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

- * **Particuliers** : 1706 (contre 2252 en 2016)
- * **Professionnels** : 115 (130 en 2016)
- * **Collectivités / Administrations / Associations** : 36 (36 en 2016)

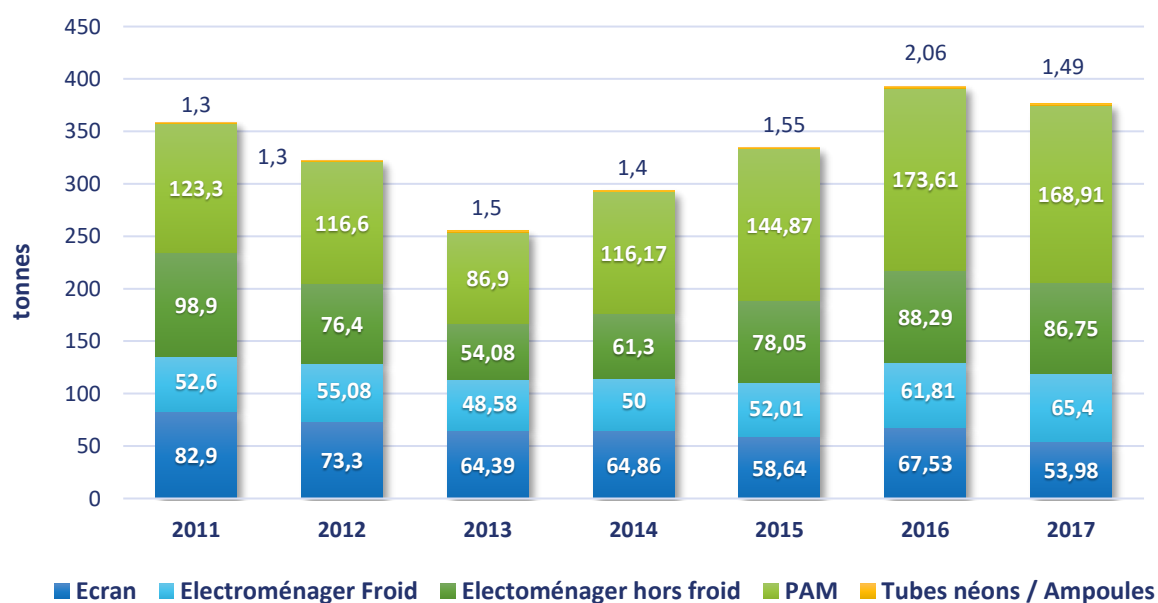
Sur les 17 490 badges, 2523 sont bloqués (perdus ou accès refusé) : il s'agit d'usagers ayant déménagé et dont le compte est fermé, mais qui n'ont pas rendu leur badge ou qui l'ont perdu (cumul depuis 2013).

Les DEEE



ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTc a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement. Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

Evolution des tonnages DEEE



La performance est de 8,8 kg par habitant contre 9,3 kg en 2016. Légère baisse des tonnages, sans explication véritable. Les usagers ont peut-être déposé plus de DEEE dans les grandes surfaces... Mais les tonnages de déchets électroniques et électriques collectés sont soutenus financièrement par l'OCAD3E dans leur intégralité ce qui reste positif pour nous. Les usagers peuvent cependant toujours les rapporter dans les points de vente ou chez des acteurs locaux, tels Emmaüs.

Emmaüs de Cernay



Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, est aujourd'hui plus mitigé :

- ✓ Seconde vie pour de nombreux objets ;
- ✓ Image positive auprès des usagers ;
- ✓ la qualité et la quantité des objets déposés se dégrade, le conteneur semble plutôt être utilisé comme possibilité de déposer « discrètement » certains déchets comme les bouteilles de gaz et d'hélium...

Le volume collecté reste malgré tout relativement identique. Le véhicule d'Emmaüs effectue une à deux rotations par semaine, soit en moyenne 500 kg d'objets divers et variés par collecte (en moyenne 52 tonnes par an dont 10% de mobilier).

Fûts à piles

Prestataire : VEOLIA. - Traitement : COREPILE



Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur déclaration sur internet, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)



Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Filière en place depuis 2014, le tri est effectué selon des consignes de plus en plus contraignantes par l'éco-organisme EcoDDS. En 2017, seulement 34,94 tonnes ont été triées selon les 9 familles (pâteux, liquides, acides, bases, comburants, emballages vides, phytosanitaires, filtres à huile, aérosols). Le tonnage restant à la charge du SMTC est en augmentation de ce fait (40,58 t) : produits dont le conditionnement dépasse le seuil « ménagers » (supérieur à 30 kg ou 25 l), produits venant de l'étranger...

Le tonnage global augmente. Malgré la promesse d'un nouveau barème de soutien en 2018, c'est le statu quo ; les pouvoirs publics n'imposent pas, dans le cadre de la responsabilité élargie aux producteurs (REP), une contribution pour tous les producteurs, ce qui éviterait bien des confusions sur les produits soutenus dans la filière Eco-DDS et hors.





Déchets dangereux des ménages



2.4. Collectes et prestations diverses

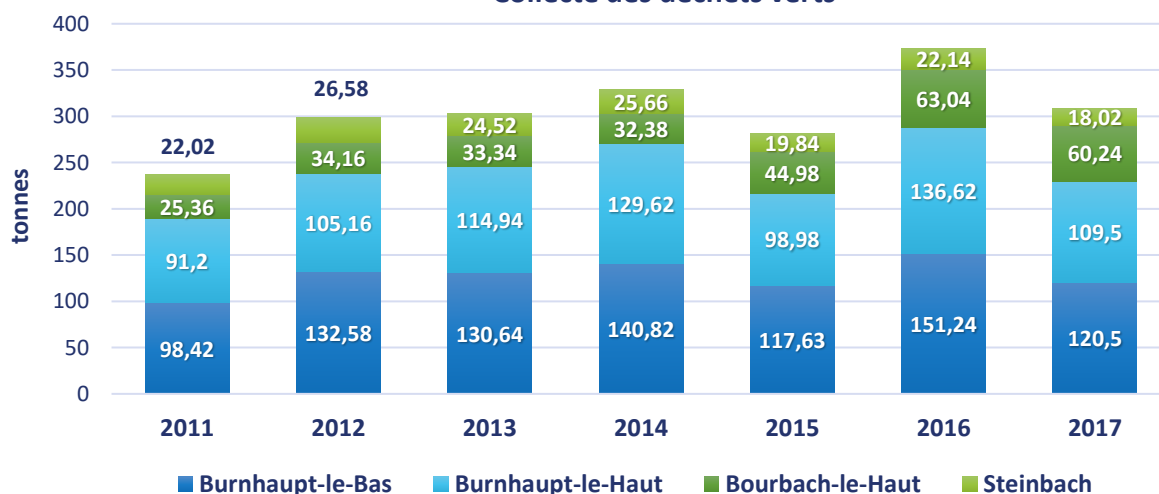
Les déchets verts



Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

Collecte des déchets verts



Baisse des tonnages (308,26 – soit 5,6 kg/hab, contre 373 t en 2016), idem à la tendance observée en déchèteries, l'été 2017 ayant été particulièrement sec. Toutefois, il faudrait développer les filières alternatives, comme le mulching pour le gazon, le broyage pour les branchages...



Collecte de vêtements



Ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC.

Cinq conteneurs *Le RELAIS EST* sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

3. COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS



On comprend par ordures ménagères et assimilés :

- ➡ les **ordures ménagères résiduelles** (OMR),
- ➡ les **biodéchets**.

3.1 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011), les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

La performance en matière d'ordures ménagères (92,1 kg/hab/an) –toujours en baisse– se situe en-dessous de la moyenne départementale (213 kg) et nationale (268 kg). Le SMTC reste sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui fait du syndicat une des collectivités les plus performantes de France !

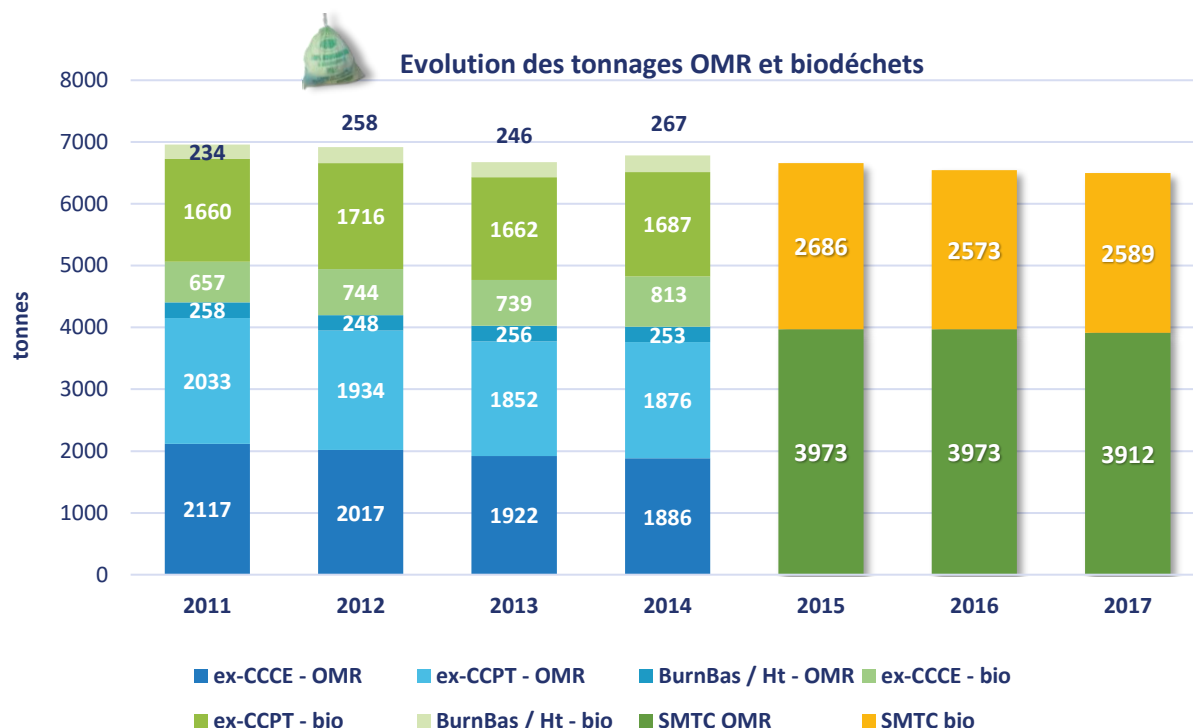
Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (60,9 kg) reste stable, et cela signifie une performance remarquable.

Au 1^{er} janvier 2015, le nouveau contrat de collecte est entré en vigueur, il se substitue à celui des trois entités. Les statistiques seront dorénavant globales. Le constat reste le même, diminution des OMR !

Tonnes	2010		2011		2012		2013		2014	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE (CCTC, 2014)	2 871	156	2 117	657	2017	744	1922	739	1886	813
Ex-CCPT (CCTC, 2014)	1925	1529	2033	1639	1934	1716	1852	1662	1876	1687
Burnhaupt-Bas / Haut	732	0	258	234	248	258	256	246	253	267
SMTC	5 528	1 896	4 408	2 530	4199	2718	4030	2647	4015	2768
kg/hab/an	135,9	46,6	106,1	60,9	100,5	65,0	96,3	63,2	95,4	65,7

Tonnes	2015		2016		2017	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
SMTC	3973	2686	3973	2573	3912	2589
kg/hab/an	94,6	63,9	93,6	60,6	92,1	60,9





3.2 Financement du service

Les collectivités membres du SMTc sont toutes à la redevance incitative et ont souhaité conserver la facturation. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
C1	269,33 €	316,16 €	408,72 €	455,00 €	547,56 €	686,92 €	918,32 €	965,12 €	1 660,36 €
C0,5	200,20 €	223,08 €	269,36 €	292,76 €	339,04 €	408,72 €	524,68 €	547,56 €	895,44 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	168,60 €	237,20 €	294,10 €	380,30 €	470,50 €	651,00 €	1 092,00 €

3.3 Les conteneurs

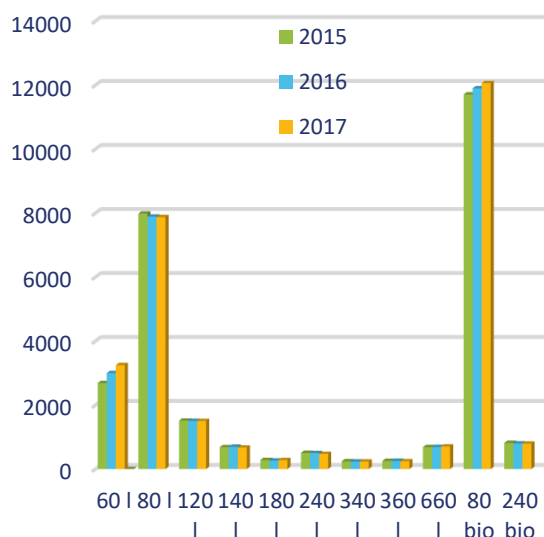
Au 1^{er} janvier 2013, le SMTc a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets. L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2017 (nombre de bacs en place) était de :

	Année	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCTC	2017	3 250	6700	1364	673	247	459	236	223	671	13 823
	2016	3 000	6 737	1 373	697	233	483	235	236	656	13 658
	2015	2 686	6 855	1 380	683	247	490	243	232	653	13 469
Burn.Ht Burn.Bas	2017	-	1 173	138	-	33	15	-	22	34	1 415
	2016	-	1 154	133	-	33	16	-	21	33	1 390
	2015	-	1 130	133	-	34	16	-	22	32	1 367
TOTAUX	2017	3 250	7 873	1 502	673	280	474	236	245	705	15 238
	2016	3 000	7 891	1 506	697	266	499	235	257	689	15 048
	2015	2 686	7 985	1 513	683	281	506	243	254	685	14 836



La dotation en bacs biodéchets est de :

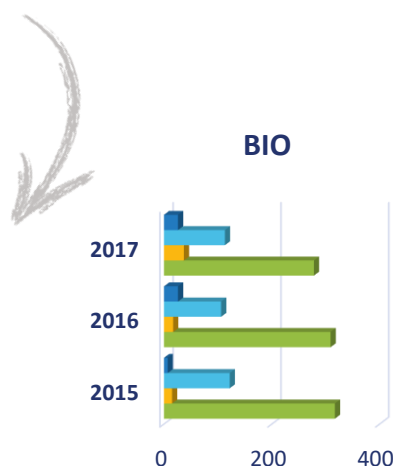
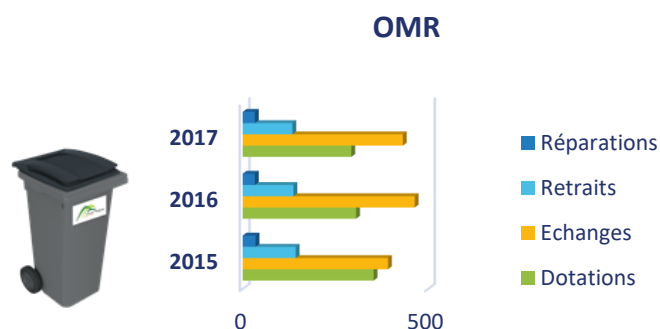
	Année	80l	240l	TOTAL
CCTC	2017	10 723	757	11 480
	2016	10 576	763	11 339
	2015	10 406	779	11 185
Burn.Ht Burn.Bas	2017	1 338	38	1 376
	2016	1 324	36	1 360
	2015	1 301	38	1 339
TOTAUX	2017	12 061	795	12 856
	2016	11 900	799	12 699
	2015	11 707	817	12 524



A noter qu'en 2017, 5147 bioseaux ont été distribués.

Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2017, soit 1312 interventions :

	OMR	BIO
📁 Dotations	293	278
🔄 Echanges	432	37
🗑️ Retraits	134	113
🔧 Réparations	21	4



Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2017, il y a eu 45 330 modifications sur la base de données, liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions sur les bacs...

Le logiciel de gestion, Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

4. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi faut-il constamment communiquer afin de répéter le message pour éviter les dérives.

Les actions de sensibilisation et de prévention s'inscrivent aujourd'hui dans le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Elles sont pour la plupart réalisées par les 4 ambassadeurs du tri « seniors » et les deux chargés de mission.



Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...



Mémo-tri

Ce document a été mis à jour en fin 2016 avec la charte graphique correspondant aux outils de communication du programme TZDZG, toujours dans un format A4 en 3 volets, reprenant les informations, essentiellement via des images avec les consignes pour les 3 flux, les déchèteries et autres infos pratiques.

Sensibilisation des élus et des communes

La mise à jour du règlement de collecte permet de remettre à plat les modalités pratiques, liées à l'organisation des collectes et des incidents (travaux, intempéries...). Ce document a été transmis à l'ensemble des collectivités membres.

Habitat vertical



Une sensibilisation spécifique a été effectuée auprès des habitants des quartiers équipés de conteneurs enterrés, notamment lors de la distribution des badges d'accès, des sacs de pré-collecte et de la documentation d'information.

Participation à diverses manifestations

Fête des voisins au Bel Air : animation course relais auprès des enfants du quartier, Alsacienne Cyclo-sportive (sensibilisation au tri des bénévoles, tenue d'un stand).

Sensibilisation de différents publics

- Accompagnement du Lycée Scheurer Kestner à la mise en place du tri et travail sur le gaspillage alimentaire avec pesée des biodéchets de la restauration.
- Sensibilisation des élèves de la formation « Assistant(e) de vie aux familles » de l'AFPA au développement durable : coordination de la session de formation, sensibilisation au tri et au devenir des déchets, encadrement et conception d'un guide de bonnes pratiques professionnelles.



Eco-exemplarité des collectivités

C'est la CCTC qui a été choisie pour mettre en œuvre une démarche d'éco-exemplarité au sein d'une collectivité. Ainsi d'avril à décembre plusieurs actions ont été réalisées : enquête / questionnaire sur les pratiques de développement durable (61 participants), distribution de kits « éco-exemplaires » à chacun(e) des agents (gobelets + mémo du tri + stop pub + guide AFPA) et démarrage des diagnostics déchets sur les sites de la CCTC.



Animations diverses

- Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ainsi qu'auprès des usagers et des établissements
- Au Centre Socio-Culturel de Thann :
 - ✓ **Accompagnement de la démarche en partenariat avec le SM4** : projet de compostage + organisation d'actions de réduction des déchets
 - ✓ **Organisation d'une campagne de pesée des biodéchets**
 - ✓ **Animations auprès du jeune public** dans le cadre de la semaine Européenne du développement durable et participation à une soirée d'inauguration des composteurs
 - ✓ Accompagnement et participation à une **action de broyage des déchets verts et à l'organisation d'une zone de gratuité**
 - ✓ Organisation et animation **d'ateliers mensuels de fabrication de produits au naturel**

Animations communes avec le SM4

Co-Développement d'un réseau d'éco-jardiniers : recrutement des éco-jardiniers, aide à l'encadrement et participation à la formation.

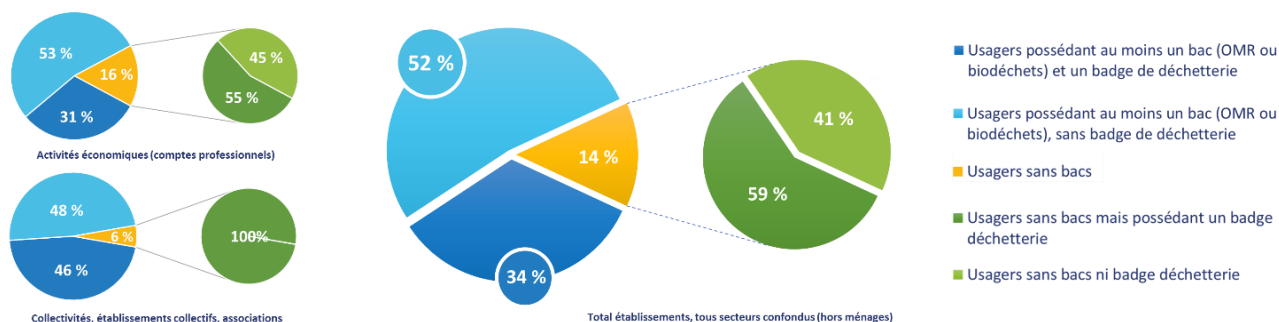
Travail de terrain et d'enquêtes par les ambassadeurs



1367 foyers contactés, 654 ont été sensibilisés directement, 713 ont reçu un avis de passage. Ce travail a permis d'envoyer 81 courriers à des usagers non répertoriés sur le logiciel de facturation et d'en inscrire 55.

5. COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

La collecte des DMA ne provenant pas des ménages concerne 794 établissements tous secteurs confondus. On estime que le SMTC collecte les OMA de 9 établissements sur 10 en porte à porte (706 établissements en collecte conteneurisée + collecte sélective des sacs jaunes).



Taux et répartition des équipements (conteneurs et badges d'accès en déchetterie) des activités économiques, collectivités, établissements collectifs et associations collectés par le SMTC au 1^{er} juillet 2016

A ce jour, il n'y a pas de tonnage ou de volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut être collecté.

Les entreprises, artisans et commerçants se rendent directement à la déchetterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets ; en contrepartie, ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.



Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recettes a été mise en place avec les tarifs suivants:

- ✓ **Tout – venant** (encombrants) : 15 € le ½ m³
- ✓ **Gravats** : 13 € le ½ m³
- ✓ **Déchets verts** : 7,5 € le ½ m³
- ✓ **Bois** : 5,5 € le ½ m³

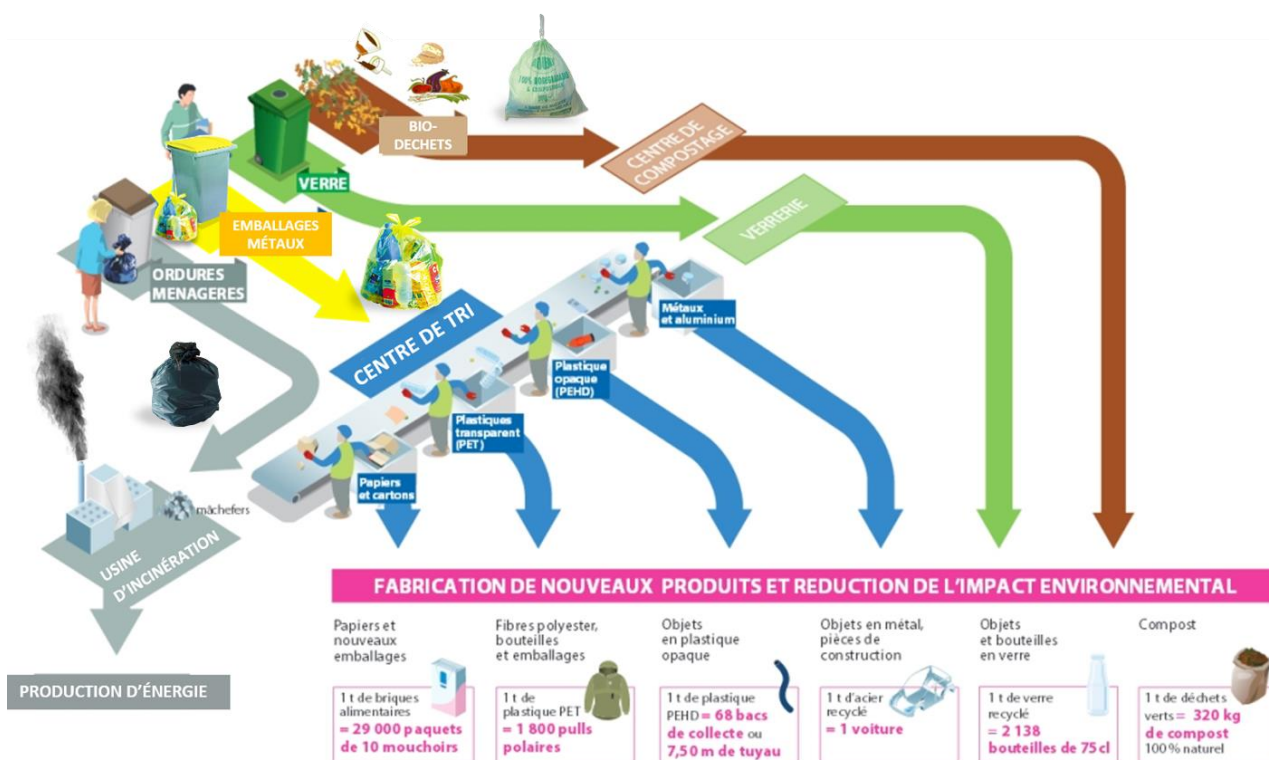
⇒ Les facturations se feront par tranche de ½ m³.

- ✓ **Remplacement badges « PASS DECHETS »** 10 € - pour tous les utilisateurs
- ✓ **Dépôt de déchets contraire au règlement** 150 € (forfait) - pour tous les utilisateurs

Avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'utilisateurs. Globalement les entrées ont diminué, mais il faut poursuivre notre travail avec le prestataire sur l'identification des professionnels qui ne se déclarent pas.

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Visites Prof.	1021	861	856	889	+ 3,8 %
Visites totales	94 158	87 433	90875	88397	- 2,8 %
%	1,08	0,99	0,94	1,00	/

6. TRAITEMENT



6.1 Traitement des déchets recyclables et des déchets occasionnels

Les emballages ménagers, les papiers et les cartons sont triés en 10 filières au centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut.

Le SMTC est signataire d'un contrat avec Eco-Emballages et il en assure la gestion.

Le négoce de la reprise des emballages plastiques issus du tri sélectif a été confié à Valorplast, pour les autres matériaux, c'est le négoce de COVED qui l'assure, tout comme pour certains flux de déchets occasionnels (gravats, métaux, plâtre, encombrants, déchets verts, etc.).

La majeure partie des filières REP est gérée en régie par le SMTC.

Recyclage

- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques** : Valorplast ;
- ✓ **Cartons** : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- ✓ **Journaux – magazines** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre** : OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats** : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre** : RITLENG (67270 Rohr)



Traitements divers

➔ Traitement spécifique :

- ✓ **Huile moteur et végétale** : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)
 - ✓ **Batteries** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - ✓ **DEEE** (via COVED Illzach ou Saran vers REMONDIS sauf hors froid) : écrans, PAM, Froid, Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
 - ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
 - ✓ **Hors DDS** : TREDI 68490 Hombourg
 - ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)
- ➔ **Compostage** : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach ou TRITER)
 - ➔ **Enfouissement** : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
 - ➔ **Broyage** : bois (TRITER 68700 Aspach-Michelbach)
 - ➔ **Réutilisation** : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).



6.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des OMR a été transféré au SM4 (Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV).

Les OMR produites sur le territoire du SMTC, ainsi que les refus de compostage sont incinérés avec valorisation énergétique à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (unités partenaires du SM4). Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

6.3 Traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets a été transféré au SM4. Les biodéchets collectés séparément sur le territoire du SMTC sont dès lors compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach

Le compost issu du process est normé NFU 44-051, répond aux exigences de l'éco-label européen « amendements organiques » et est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée).

7. TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

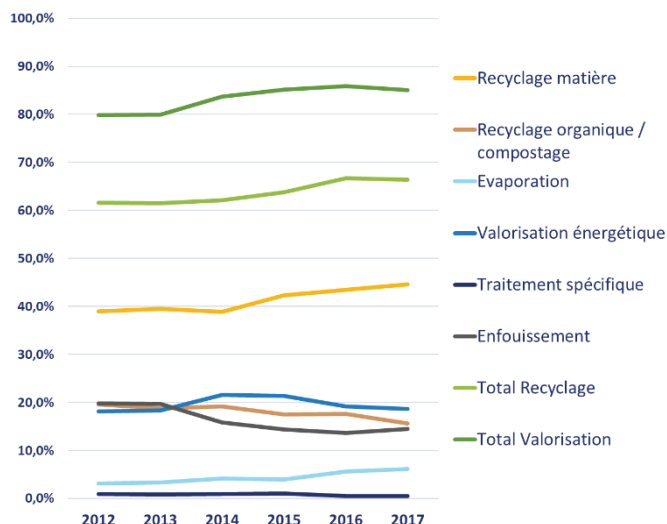
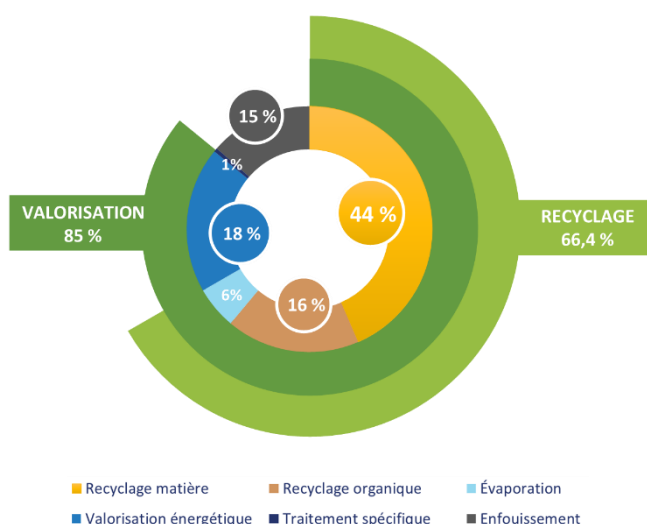
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recyclage matière	38,9%	39,5%	38,9%	42,3%	43,5%	44,6%
Recyclage organique	19,6%	18,7%	19,2%	17,5%	17,6%	15,6%
Evaporation	3,1%	3,3%	4,1%	4,0%	5,6%	6,2%
RECYCLAGE	61,6%	61,5%	62,1%	63,8%	66,7%	66,4%
Valorisation énergétique	18,2%	18,4%	21,5%	21,4%	19,2%	18,6%
VALORISATION	79,8%	79,9%	83,7%	85,2%	85,9%	85,0%
Traitement spécifique	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	0,5%	0,5%
Enfouissement	19,7%	19,7%	15,9%	14,3%	13,6%	14,5%

Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation rapportés au tonnage global de DMA produits entre 2012 et 2017 (gravats et déblais inclus)

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective
Recyclage matière	-	-	48,18%	89,94%
Recyclage organique / compostage	-	43,0%	21,66%	-
Évaporation	-	55,0%	-	-
Valorisation énergétique	100%	2,0%	-	10,16%
Traitement spécifique	-	-	1,01%	-
Enfouissement	-	-	29,15%	-

Répartition des modes de traitements par flux de déchets traités en 2017





Taux de valorisation rapporté au tonnage global de DMA pour l'année 2017 - Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation entre 2012 et 2017 (gravats et déblais inclus)

Près de 90 % des déchets collectés sélectivement (biodéchets, emballages, papiers, cartons et verre) sont recyclés (recyclage matière et organique). La part restante, correspondant aux refus de tri et autres non-conformités, est incinérée avec valorisation énergétique.

Plus de 70 % des déchets occasionnels collectés en déchetterie trouvent une valorisation en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple...). La part restante correspond aux bennes « encombrants » ou « tout-venant ».

Ces derniers, qui représentent encore près de 30 % des déchets occasionnels, sont actuellement envoyés en enfouissement. Cependant, depuis la mise en place de la filière Eco-Mobilier au 1^{er} janvier 2015, la quantité de déchets enfouis a nettement diminué : 14,5 % des tonnages globaux de DMA en 2017 contre 15,9 % en 2014, soit une baisse de 10 kg/an/hab.

Ainsi, en 2017, 66,7 % des DMA produits sur le territoire sont recyclés (recyclage matière ou organique) et 19% sont valorisés énergétiquement par incinération. Soit un taux de valorisation global de 85 %.

Fort de ces performances, le SMTC atteint et dépasse dès à présent les objectifs nationaux fixés par la loi TECV et le Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 (valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et de 60 % en 2025).



III. INDICATEURS FINANCIERS 2017

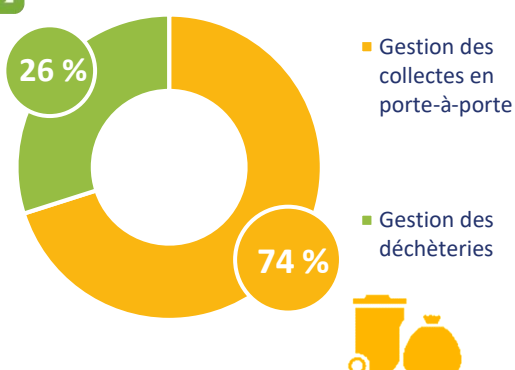
Les éléments financiers détaillés ci-après sont issus de la matrice ComptaCoût. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ensemble des dépenses

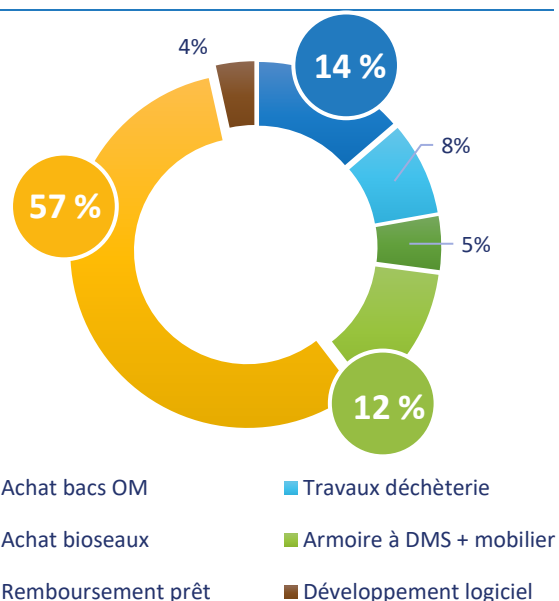
Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Gestion des collectes en porte-à-porte / PAV	3 845 897	4 133 404
Gestion des déchèteries et bennes déchets verts	1 332 429	1 466 264
TOTAL	5 178 326	5 599 668
- dépenses d'investissement	- 154 976	- 168 350
Dépenses de fonctionnement	5 023 350	5 431 318



Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des charges supportées par le SMTC, il s'agit du **coût complet, soit rapporté à l'habitant : 125,65 € HT**.

Dépenses d'investissement

Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Achat de bacs OM	21 319	25 583
Travaux déchèterie	13 052	15 662
Achat de bioseaux	7 661	9 193
Armoire à DMS + mobilier	19 327	23 192
Remboursement de prêt	88 101	88 101
Frais dév. logiciel + matériel informatique	5 516	6 619
TOTAL	154 976	168 350



Détail des dépenses fonctionnelles et de prévention

En euros HT

Types de dépenses	Coût
Charges de structure	370 821
Communication	29 474
Prévention	29 474
TOTAL	429 769



Détail des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets hors déchetteries par étape et par flux

En euros HT

Type de déchets	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Pre-collecte	Transport	Transfert - Traitement	TOTAL
Déchets résiduels	134 431	96 657	549 990	824 417	1 605 495
Verre	7 322	1 551	76 569	-	85 442
Recyclables	90 956	58 982	339 120	594 491	1 083 549
Biodéchets	89 510	38 458	665 707	277 736	1 080 411
TOTAL	322 219	195 648	1 631 386	1 696 644	3 854 897

Détail des dépenses liées à la gestion des déchèteries par flux

En euros HT

Flux	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Collecte et gestion déchèterie	Transport	Transport Traitement	TOTAL
Compostage	107 550	96 001	463 609	-	1 332 429
Valorisation matière ou énergie		52 345		-	
Stockage des déchets non dangereux		509 925		-	
Traitement des inertes		16 805		-	
Déchets dangereux		-	-	58 632	
Compostage déchets verts PAV		-		27 562	
TOTAL	107 550	657 076	463 609	86 194	1 332 429



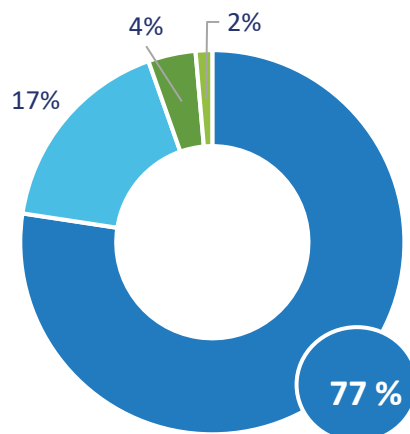
2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Les sources de financement

En euros

Type de recette	
Contribution	4 332 042
Soutiens des éco-organismes	986 035
Vente de matériaux recyclés	242 973
Autres (emplois aidés, produits divers, subventions...)	90 186
TOTAL	5 651 236

■ Contribution ■ Soutiens éco-organismes
■ Vente de matériaux recyclés ■ Autres

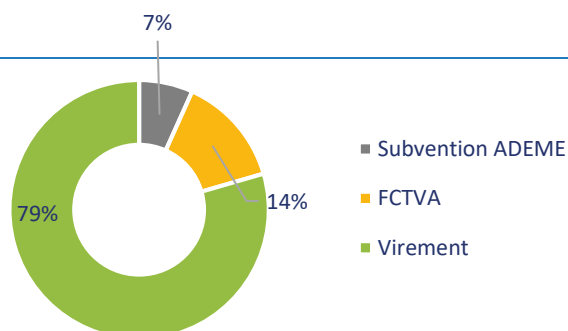


Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service. Ils représentent néanmoins près de 21 % des recettes totales.

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

Recettes d'investissement

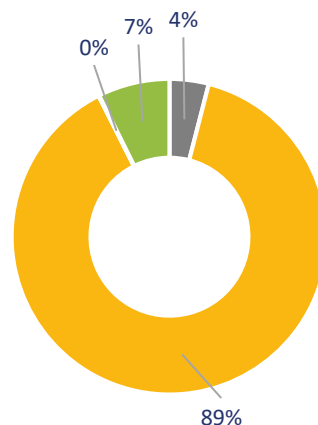
Types de recettes	
Subvention ADEME	7 700
FCTVA	15 795
Virement de la section de fonctionnement	91 023
TOTAL	114 518



Montant des recettes par flux de déchets

En euros

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	41 908	913 586	-	30 541	986 035
Vente matériaux	-	209 580	-	33 393	242 973
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	6 405	6 405
Subventions de fonctionnement	7 433	14 866	7 433	7 433	37 165
TOTAL	49 341	1 138 032	7 433	77 772	1 272 578

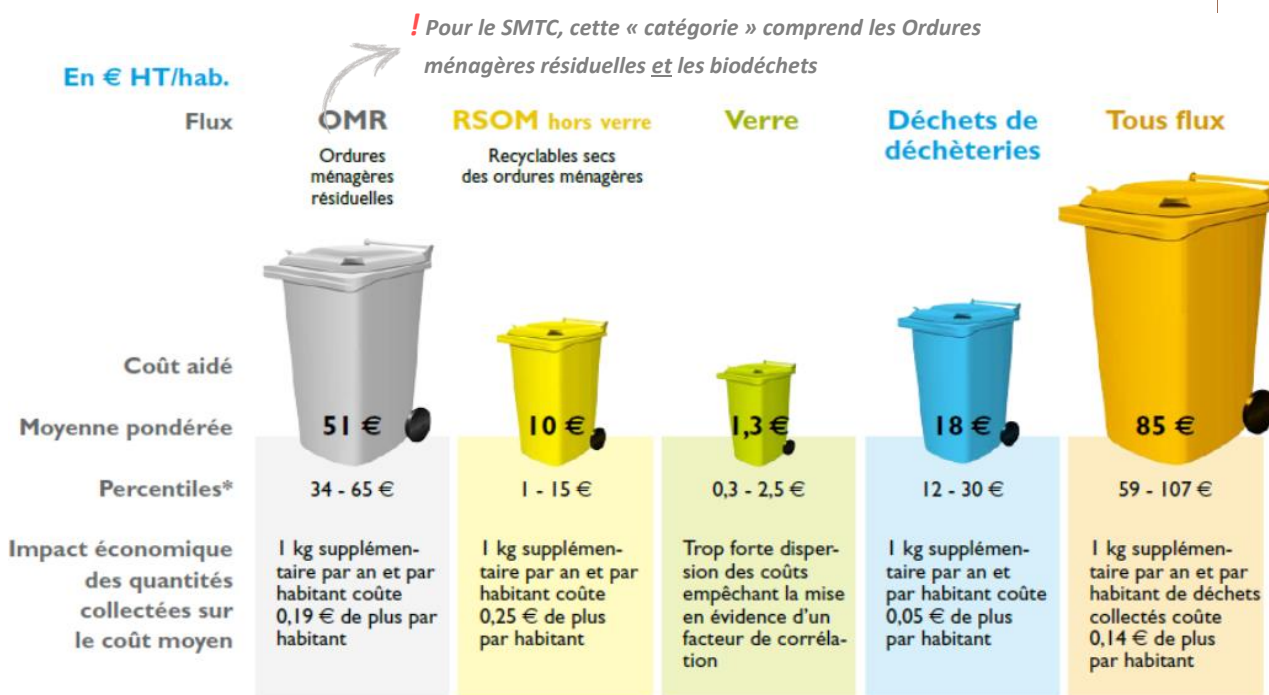
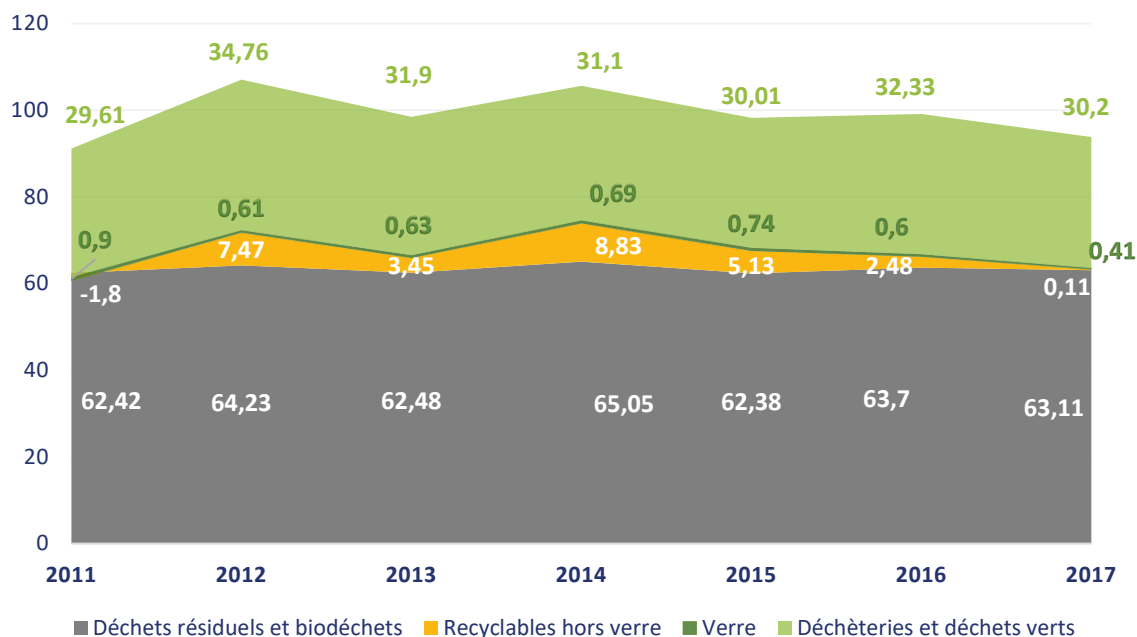


■ Résiduels ■ Recyclables
■ Biodéchets ■ Déchèteries



Coûts aidés des déchets par flux

Le coût aidé est calculé en déduisant du coût complet (soit la somme des charges) les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides diverses.



* Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Répartition des coûts par tonnes selon les collectivités françaises, par flux de déchets - Source ADEME

Le coût par habitant a relativement baissé en 2017 (-6 €/hab), lié essentiellement à la qualité du tri, donc une hausse des tonnes recyclées. Aujourd'hui le coût aidé du SMTC est de 93,8 € HT/habitant.

Par rapport au niveau national, nous sommes relativement bien situés. Le coût par habitant pour la déchèterie reste élevé (30 €), mais ceci s'explique par la forte fréquentation et les apports élevés sur cette dernière et la grande diversité de filières. Ceci nous conforte dans notre réflexion sur la nécessité de mieux trier les bennes qui nous coûtent le plus cher, à savoir le tout-venant, le bois, voire les gravats.



CONCLUSION

2017 a été une année de transition entre les deux programmes financés par l'ADEME, le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage s'est achevé au bout de deux ans et nous avons enchainé avec le CODEC, **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire**.

Les actions menées au cours de cet exercice ont à nouveau été variées : animations vers divers publics, mise en place du tri et campagne de sensibilisation du personnel dans un lycée, dans un ESAT, développement d'actions auprès du centre socio-culturel de Thann... L'équipe du SMTC a été bien présente sur le territoire et a, à nouveau, participé à des manifestations. Enfin, la démarche d'éco-exemplarité au sein de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été embrayée courant du dernier trimestre 2017.

Les performances en matière de **collecte des emballages** restent toujours élevées (avec la poursuite de la baisse du taux de refus et du tonnage d'**ordures ménagères** résiduelles collecté), liées au travail de terrain de **l'équipe des seniors**. D'ailleurs les usagers apprécient ce nouveau contact, ces moments de rencontre privilégiés qui permettent un échange plus vivant, plus humain que simplement par courrier ou par téléphone.

Les travaux de réaménagement en vue de la mise en place de nouvelles filières à la déchèterie d'Aspach-Michelbach se sont achevés fin de l'année avec la réorganisation des bennes, afin qu'elles soient disposées selon un cercle vertueux, de la valorisation matière à l'enfouissement. Cette opération se conclura par une mise en peinture des murets des quais (du vert = recyclage au rouge = non valorisable).

Le SMTC s'est aujourd'hui bien installé dans le club des moins 100 de l'Ademe (collectivités produisant moins de 100 kg/hab et an d'OMR). Néanmoins, il ne faut pas relâcher nos efforts. Si ces bonnes performances nous permettent de maintenir les coûts, il faudra rester vigilant car les cours des matières premières secondaires (plastiques, papier et ferrailles) restent au plus bas, voire chutent encore. La filière bois se porte mal et le prix du pétrole semble repartir à la hausse avec pour conséquence une augmentation des coûts de marchés puisque la révision des prix est en partie indexée sur ce dernier.





REPENSER



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER



OBJECTIF
**ZÉRO
DÉCHET**



Syndicat Mixte de Thann Cernay

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05
